



MAFFIA FINANCIÈRE

Un rapport du Centre Carter accable la Gécamines

Dans son rapport intitulé « Affaire d'État » publié le 3 novembre à Atlanta aux États-Unis, le Centre Carter révèle qu'entre 2011 et 2014, cette entreprise publique congolaise a dissimulé près de 750 millions de dollars résultant des transactions du cuivre et du cobalt. Cette somme aurait été déduite de 1,1 milliards de dollars que l'entreprise aurait généré durant cette période et dont seulement 5 % aurait été reversé au Trésor public. Enfonçant le clou, le rapport a également révélé que la Gécamines n'aurait pas versé au Trésor public les royalties, bonus et autres frais contractuels d'au moins 262 millions de dollars par an, durant la période de 2009-2014.

Page 4



La Gécamines détient plus de cent permis d'exploitation

INHUMATION D'ÉTIENNE TSHISEKEDI

L'UDPS s'en remet à Joseph Kabila



Marthe Tshisekedi (au centre) lors des funérailles de son mari en Belgique

Cela fait près de huit mois que l'opposant historique est décédé à Bruxelles et sa veuve, Marthe Tshisekedi, continue de se battre pour que son défunt époux soit inhumé dans son propre pays. Cependant, elle est encore loin d'obtenir gain de cause. Le compromis trouvé notamment autour du lieu de sépulture, précisément dans une concession familiale à Nsele, s'est finalement limité à un simple effet d'annonce, sans aucune concrétisation.

Le porte-parole de l'UDPS a, dans un récent point de presse, interpellé directement le président de la République pour qu'il facilite la tâche à la pauvre veuve afin que lui soit accordée l'opportunité d'enterrer le corps de son mari.

Page 4

ASSEMBLÉE PROVINCIALE
DE KINSHASARoger Nsingi :
« J'y suis et j'y reste ! »

Le président déchu Roger Nsingi

Le nouveau président élu de l'Assemblée provinciale de Kinshasa, Caspa Nkituisa Lukoki, n'est toujours pas entré en fonction. Son prédécesseur évincé, Roger Nsingi, refuserait de faire la remise et reprise avec lui prétendant attendre la suite de sa requête en inconstitutionnalité introduite auprès

de la Cour constitutionnelle. Malgré les injonctions faites par l'Assemblée provinciale lors d'une plénière s'est tenue le 30 octobre dernier, Roger Nsingi continue à jouer au dur, bloquant ainsi le nouveau président élu qui ne sait pas comment accéder à son bureau.

Page 3

MÉDIAS

Les pouvoirs publics complices des bourreaux des journalistes

À l'occasion de la journée internationale de la fin de l'impunité pour les crimes commis contre les journalistes, l'association de promotion et de défense de la liberté de la presse, Freedom for journalist, a accusé le 2 novembre les décideurs politiques d'être de mèche avec les fossoyeurs de la presse. « Les auteurs d'interpellations des journalistes sont des agents de l'État abusant de leur pouvoir pour traquer et inquiéter des médias indépendants », a insisté l'ONG. FFJ entend s'associer à d'autres ONG de défense de la liberté de la presse pour une déterminante lutte commune en vue de se défaire de l'étreinte des ennemis de la contradiction qui prennent, pour cible, les journalistes et les médias.

Page 3



Des journalistes couvrant une conférence de presse à Kinshasa

PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE

La société civile se dit prête à prendre la relève de Kabila

La fondatrice de l'association Synergie des femmes, Justine Masika Bihamba, a affirmé le 2 novembre, à New-York, que les organisations non gouvernementales pouvaient prendre les rênes du pays. Elle a demandé également à la mission de l'ONU de faire davantage pour la sécurité de la RDC.



Justine Masika Bihamba, fondatrice de l'organisation Synergie des femmes

La tension politique est vive en République démocratique du Congo (RDC) en raison du maintien au pouvoir du président Joseph Kabila dont le mandat a expiré depuis fin 2016. Venue à New York rencontrer des responsables des Nations unies et des entreprises caritatives pouvant contribuer à financer les différents projets de Synergie des femmes, Justine Masika Bihamba a déclaré à l'AFP que «Kabila doit partir. Il ne se préoccupe pas du peuple» et «la société civile est en mesure» d'assurer la relève.

Soutenue par l'ONG internationale Donor Direct Action, l'association Synergie des femmes est une plateforme regroupant 35 organisations féminines avec 65 représentantes dans les 26 provinces que compte la RDC. Elle intervient dans plusieurs domaines: «les conséquences des violences sexuelles, l'exploitation illégale des ressources naturelles dans les minerais qui alimentent les conflits», «la non-réforme du système de sécurité» et «les coutumes et traditions qui considèrent la femme comme inférieure à l'homme».

Dans le domaine sécuritaire, Jus-

tine Masika Bihamba considère que les Casques bleus de l'ONU dans le pays pourraient faire bien davantage «quand on voit leurs moyens». Ils disposent du droit de recourir à la force et devraient l'utiliser plus souvent pour lutter contre les groupes armés, selon elle. Synergie des femmes travaille aussi au profit de la jeunesse, pour lui apprendre à lire et à écrire, et tente de rendre les femmes autonomes, via notamment le commerce informel et le micro-crédit. Des changements de mentalité sont possibles en RDC, a estimé la responsable? en citant des attitudes positives de certains groupes religieux et chefs coutumiers.

Soulignons que des élections devaient se tenir en RDC avant fin 2017 mais la non-publication d'un calendrier électoral rend impossible leur organisation. Les Etats-Unis ont récemment exigé un scrutin en 2018 alors que l'année 2019 a été récemment évoquée dans le pays. La Constitution interdit à M. Kabila de se représenter mais la justice l'a autorisé à rester à la tête du pays jusqu'à l'élection de son successeur.

AFP

ASSEMBLÉE NATIONALE

Les députés de l'opposition regagnent l'hémicycle

Les élus contestataires avaient séché les séances plénières depuis le 10 octobre pour réclamer la prise en compte de leurs points de vues dans une institution dominée par la Majorité présidentielle.

Les députés de l'opposition reprochent au président de l'Assemblée nationale son impartialité. Selon eux, la police des débats sous Aubin Minaku est complaisante, voire orientée. Ce dernier ferait la part belle aux députés de la Majorité qui s'en sortent souvent à bon compte avec des motions incidentielles destinées à sauver les membres du gouvernement. La goutte d'eau qui avait fait déborder le vase est le cas du ministre des

Affaires étrangères, She Okitundu, et de son collègue de l'Intérieur, Emanuel Shadari. Les deux étaient visés par une motion de censure qui s'est terminée en eau de boudin, à la suite d'une motion incidentielle sans qu'ils ne répondent des faits à leur charge.

Depuis cette séance plénière qui avait vu le député Zacharie Bababaswe annihiler l'action des députés l'opposition qui voulaient en découdre avec les deux ministres, ils avaient décidé de bouder les plénières. Plus de trois semaines après, ils viennent de renoncer à leur décision en regagnant l'hémicycle. Le président Aubin Minaku leur aurait garanti que la motion contre le ministre des Affaires

étrangères sera reprogrammée. A en croire certaines sources, ce retour serait également motivé par l'enjeu lié à la révision de la loi électorale avec, à la clé, l'adoption d'autres lois relatives au processus électoral. En effet, l'opposition parlementaire refuse d'être considérée comme un facteur de blocage de ce processus, entendu que l'examen des matières électorales ne pourra se faire sans sa participation. Ces élus du peuple espèrent, par ailleurs, qu'avec leur retour, les textes fondamentaux régissant le fonctionnement de leur institution seront respectés et que leur président jouera désormais franc jeu en étant l'église au milieu du village.

Alain Diasso

BANQUE

Deux récompenses font parler de la TMB

L'institution financière est revenue en force sur le devant de la scène bancaire congolaise, après les folles rumeurs sur un risque potentiel de sa faillite. Le 7 décembre prochain, sa direction générale est attendue à Londres pour la réception de deux prix lors de la prestigieuse cérémonie des «African Banking Awards 2017».

Pour la septième année consécutive, la Trust Merchant Bank (TMB) a été élue «Meilleure banque en RDC» par le magazine Emea Finance. Dans la foulée, il lui a été attribué également le «Prix de l'inclusion financière». Un penchant pour l'innovation confirmé récemment avec la mise en place d'une nouvelle fonctionnalité «E-Commerce» dans son service Mobile banking «Pepele Mobile». L'objectif poursuivi est de faciliter les achats alimentaires en ligne, grâce à une connexion avec un site bien identifié.

La TMB est «fière» de cette

reconnaissance internationale qui vient couper court à l'incertitude créée autour de sa situation financière actuelle qui serait délicate, selon certaines sources. Pour sa part, Emea Finance a salué les investissements consentis par les dirigeants de cette banque dans le développement des produits phares sur un marché financier globalement en net recul à cause du ralentissement des activités économiques. Par ailleurs, la banque a réussi également à mettre en place des canaux de distribution et un service clientèle qui explique son maintien dans le cercle restreint des banques les plus compétitives du pays. «C'est sa façon à elle de se distinguer dans un marché extrêmement concurrentiel», a lancé le directeur général, Olivier Meisenberg.

Dans sa réaction, la direction générale est allée plus loin: «Notre succès est l'œuvre d'une équipe solide et compétente, engagée à fournir des services profes-

sionnels et personnalisés. Il est le clair reflet de la confiance que nos clients nous portent», a poursuivi Olivier Meisenberg. La connaissance profonde du pays a joué énormément dans la définition de la stratégie de la banque. Cela a empêché ses dirigeants de se perdre dans le choix des vraies opportunités dans un contexte assez particulier qu'il ne faut pas non plus éluder.

À la TMB, «inclusion financière» n'est pas qu'un simple slogan. Pour preuve, elle en est à son deuxième prix à propos. Ce thème renferme en fait toute une vision ou un modèle économique: «Notre expérience dans la diffusion des services financiers à travers le pays est inégalée et nous continuons à investir dans la prestation de services bancaires au sein de collectivités parfois parmi les plus reculées du pays», a conclu le directeur général.

Laurent Essolomwa

ADIAC

Le courrier de Kinshasa, une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

Secrétaire général des rédactions :

Gerry Gérard Mangondo

Secrétaire des rédactions :

Clotilde Ibara

Secrétaire des rédactions adjoint :

Christian Brice Elion

Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodiolo, Norbert Biembedi, François Ansi

RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali
Coordonnateur : Alain Diasso
Économie : Laurent Essolomwa, Gypsie Oïssa
Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi

Culture : Nioni MAssela

Sports : Martin Enyimo

Relations publiques : Adrienne Londole

Comptabilité et administration : Lino Lukombo

Caisse : Blandine Kalonji

Distribution et vente : Jean Lesly Goga

Bureau de Kinshasa : 4, Avenue du port, immeuble Forescom, 1er niveau, commune de la Gombe - Kinshasa / RDC
Tél. (+243) 015 166 200

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédacteurs en chef : Guy-Gervais Kitina, Thierry Nougou

Service Société : Parfait Wilfried Douniama (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko

Service Politique : Roger Ngombé (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé

Service Économie : Quentin Loubou, Fiacre Kombo, Lopelle Mboussa Gassia

Service International : Nestor N'Gampoula (chef de service), Yvette Reine Nzaba, Josiane Mambou Loukoula, Rock Ngassakys

Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika

Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rominique Nerplat Makaya

ÉDITION DU SAMEDI :

Meryll Mezath (Rédactrice en chef), Duryl Emilia

Gankama, Josiane Mambou Loukoula

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Commercial : Méline Eta
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire). Tél. (+242) 06 963 31 34

MAQUETTE

Eudes Banzouzi (chef de service)
Cyriaque Brice Zoba, Mesmin Bousa, Stanislas Okassou, Jeff Tamaff.

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma, Lucien Mpama, Dani Ndungidi.

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault
Secrétariat : Armelle Mounzeo
Chef de service : Abira Kiobi
Suivi des fournisseurs :
Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso
Personnel et paie :
Stocks : Arcade Bikondi
Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordinatrice, Relations publiques :

Adrienne Londole

Assistante commerciale : Hortensia Olabouré

Commercial Brazzaville : Rodrigue Ongagna

Commercial Pointe-Noire : Méline Eta Anto

Diffusion de Brazzaville : Brice Tsébé, Irin

Maouakani

Diffusion Kinshasa : Adrienne Londole.

Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Moubélé

Ngono

TRAVAUX ET PROJETS

Directeur : Gérard Ebami Sala

INTENDANCE

Assistante : Sylvia Adhahs

DIRECTION TECHNIQUE

(INFORMATIQUE ET IMPRIMERIE)

Directeur : Emmanuel Mbengué

Assistante : Dina Dorcas Tsoumou

Directeur adjoint : Guillaume Pigasse

Assistante : Marlaine Angombo

IMPRIMERIE

Gestion des ressources humaines :

Martial Mombongo

Chef de service préresse : Eudes Banzouzi

Gestion des stocks : Elvy Bombete

Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso,

immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

Tél. : (+242) 05 629 1317

eMail : imp-bc@adiac-congo.com

INFORMATIQUE

Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate

Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service),

Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbenguet

Okandzé

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault

Émilie Moundako Éyala (chef de service), Eustel

Chrispian Stevy Oba, Nely Carole Biantomba,

Epiphany Mozali

Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso,

immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville -

République du Congo

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault

Chef de service : Maurin Jonathan Mobassi.

Astrid Balimba, Magloire NZONZI B.

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale

www.lesdepechesdebrazzaville.com

Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso,

immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville,

République du Congo /

Tél. : (+242) 05 532.01.09

Président : Jean-Paul Pigasse

Directrice générale : Bénédicte de Capèle

Secrétaire général : Ange Pongault

ASSEMBLÉE PROVINCIALE DE KINSHASA

Roger Nsingi : « J'y suis et j'y reste ! »

Le président déchu de l'institution refuse de passer le témoin à son successeur et dit attendre la suite de sa requête en inconstitutionnalité introduite auprès de la Cour constitutionnelle.

Le nouveau président élu de l'Assemblée provinciale de Kinshasa (APK), Caspa Nkituasisa Lukoki, n'est toujours pas entré en fonction. Son prédécesseur évincé, Roger Nsingi, refuserait de faire la remise et reprise avec lui. Selon «radiookapi.net», l'ancien président de l'APK proteste contre la résolution de sa destitution par ses pairs. Il conti-



Roger Nsingi/photo des tiers

nue à soutenir qu'il attendait la suite que réservera la Cour constitutionnelle à sa requête en inconstitutionnalité. « Je trouve cette démarche absurde, d'autant plus que la Cour constitutionnelle avait déjà été saisie de ce dossier », a dénoncé Roger Nsingi, malgré les injonctions lui faites par l'Assemblée provinciale lors d'une plénière qui s'est tenue le 30 octobre. Il lui était, en effet, demandé de céder le bâton à son remplaçant. Pour l'ex-président, étant donné que le dossier se trouve au niveau de la Cour constitutionnelle, l'APK ne pouvait

pas siéger jusqu'à ce que cette institution se prononce.

De son côté, le nouveau président ne peut pas, non plus, entrer en possession de son bureau faute de passation de service. Entre temps, le vice-président Francis Mbengama, qui assure l'intérim du président, a écrit le même 30 octobre au Procureur général près la Cour d'appel de Kinshasa/Gombe. Il a sollicité une réquisition de perquisition afin de procéder à l'ouverture de ces bureaux situés au nouveau siège de l'APK, sur l'avenue colonel-Ebeya.

Lucien Dianzenza

RDC

Les pouvoirs publics «complices» des bourreaux des journalistes

L'association de promotion et de défense de la liberté de la presse, Freedom for journalist (FFJ), a accusé, le 2 novembre à l'occasion de la journée internationale de la fin de l'impunité pour les crimes commis contre les journalistes, les décideurs politiques d'être de mèche avec les fossoyeurs de la presse.



Une inscription pour la liberté de la presse/photo tiers.

L'Organisation non gouvernementale (ONG) a déploré l'impunité dont jouissent les bourreaux des journalistes, souvent identifiés parmi les détenteurs de la puissance publique en République démocratique du Congo (RDC). Dans sa déclaration officielle pour la circonstance, elle note que « toutes les typologies des violations des droits civils et politiques ont été commises en cette année 2017, allant de la disparition à l'entrave à la libre circulation de l'information, où des journalistes et des médias ont été empêchés, par des moyens d'Etat, à faire, en toute liberté, leur travail ».

Des médias réduits au silence

Selon FFJ, tout au long de l'année en cours, des journalistes ont été l'objet de diverses pressions tandis que des médias ont été réduits au silence, principalement ceux localisés dans le centre et l'est du pays. « Les auteurs d'interpellations des

journalistes sont des agents de l'Etat abusant de leur pouvoir pour traquer et inquiéter des médias indépendants », a insisté l'ONG. Pour le seul mois d'octobre 2017, en effet, FFJ a pu documenter une demi-douzaine des cas d'atteintes avérés à la liberté de la presse et d'expression. « Des journalistes sous pressions s'imposent désormais une censure dans l'exercice de leur travail, privant ainsi, malgré eux, la population d'une information exhaustive », a expliqué cette organisation.

Lutte commune pour changer les choses

FFJ a, finalement, exprimé sa volonté de s'associer à d'autres organisations de défense de la liberté de la presse dans le monde pour « une déterminante lutte commune en vue de se débarrasser de l'étreinte des ennemis de la contradiction qui prennent, pour cible, les journalistes et les médias ».

L'ONG a, par ailleurs, avoué

qu'en RDC, jamais une enquête a donné lieu à des inculpations sérieuses des agresseurs des journalistes, sinon de semblant de poursuites qui finissent par des arrestations de menus frelons, des vrais commanditaires restant tapis dans l'ombre. Dans cet ordre d'idées, elle a dit se rappeler l'assassinat, dans la nuit du 2 au 3 novembre 2005 à Kinshasa, du journaliste Franck Kangundu, dit Franck Ngyke, tué avec son épouse, et celui des journalistes français Ghislaine Dupont et Claude Verlin, tués il y a quatre ans, au nord du Mali. « Nous avions, il y a peu, déposé une gerbe de fleurs avec la fille aînée du journaliste Ngyke, sur la tombe de l'illustre disparu et disons ça suffit. L'impunité doit s'arrêter », a martelé cette association dans sa déclaration. FFJ a, enfin, noté que la RDC tarde à prendre des mesures qui s'imposent pour protéger les journalistes et tous ceux qui travaillent en lien avec les médias. En dépit d'une résolution de l'ONU condamnant l'ensemble des attaques et des violences perpétrées contre les journalistes et agents des médias, a relevé l'organisation, la RDC semble moins s'en préoccuper. « A la suite de l'Unesco, le gouvernement est invité à garantir un exercice libre de l'exercice de la liberté de la presse sur l'ensemble du territoire et à prévenir toute violence contre les journalistes et les agents des médias, afin de garantir que les auteurs des crimes les visant soient reconnus comme responsables et soient traduits en justice, et afin de garantir une possibilité de recours pour les victimes », a insisté l'association FFJ.

L.D.

RELIGION

Plus de onze mille églises identifiées en RDC

Le nombre a presque quadruplé dans le pays en plus d'une décennie, comparativement au chiffre de trois mille au début des années 2000.

La volonté du ministère de la Justice de renforcer les conditions d'octroi de la personnalité juridique aux associations est déjà au centre d'une polémique. En dépit des chiffres réels et alarmants, cette démarche gouvernementale apparaît, pour une certaine opinion, comme une tentative de restreindre la liberté d'association, en violation flagrante de la Constitution de la République. En effet, la République démocratique du Congo (RDC) compte officiellement 14 000 associations à but non lucratif (ASBL) non confessionnelles, plus de 11 000 églises de droit congolais, plus de 300 établissements et 1 073 ASBL étrangères établies sur le territoire national. Pour le ministre de la Justice, Alexis Thambwe, il n'y a pas de doute sur le fait que cette situation représente un vrai problème pour le pays. A travers son projet de loi de réforme, il veut se lancer dans la lutte contre la prolifération des mouvements associatifs. En clair, s'agit d'apporter quelques amendements à la Loi n°004/2001 du 20 juillet de la même année, portant dispositions applicables aux associations sans but lucratif et aux établissements d'utilité publique.

Au nombre des dispositions épinglées, il y a, par exemple, la procédure de reconnaissance juridique d'une association en RDC. Un accent particulier est mis sur la disposition qui contraint le ministre de la Justice à octroyer automatiquement la personnalité juridique si aucune réponse officielle n'intervient six mois après le dépôt du dossier. Une telle contrainte a conduit à la floraison des associations non viables, a déploré le ministre. Certaines associations excellent dans la récupération, pour leur propre compte, des fonds octroyés par les bailleurs, parfois sans être munies d'une personnalité juridique.

Au regard de ces cas et d'autres non soulevés, l'autorité gouvernementale a appelé à des corrections à la loi pour un meilleur fonctionnement des ASBL et établissements d'utilité publique. Bien entendu, tout le monde est stupéfait devant ce tableau sombre présenté par le ministre de la Justice. Mais la crainte est de voir l'État réduire finalement la liberté d'association, en violation de la Constitution. Certains députés nationaux ont préconisé des actions plus réfléchies des pouvoirs publics pour mettre fin au désordre qui semble avoir élu domicile dans le domaine associatif. Pour eux, il n'est pas question de recourir au bâton ou à la répression, comme le propose le projet de loi de réforme, ont-ils soutenu.

Dans ses explications, Alexis Thambwe a fait allusion à la difficulté pour certains promoteurs d'églises d'interpréter la Bible. Pour le corps pastoral, il ne revient pas au politique de légiférer sur l'interprétation de la Bible et l'attention doit être faite pour ne pas confondre le rôle de régulateur à celui d'autorité spirituelle. De plus, a ajouté le corps pastoral, l'État est laïc. Toutefois, le ministre de la Justice est bien décidé à apporter les innovations nécessaires. Il s'agit notamment de l'obligation, pour toute une nouvelle association de droit confessionnel, de prouver sa différence avec les religions déjà sur place, la nécessité pour le promoteur de détenir un diplôme universitaire de théologie, l'aménagement du lieu de culte dans un site fermé en vue d'éviter les tapages nocturnes, etc. Enfin, il y a une autre innovation majeure : l'interdiction de fonctionnement pour toute ASBL qui s'écarte de sa mission. Passé un délai de six mois, tout projet déposé pour l'obtention de la personnalité juridique devrait être considéré comme rejeté. En cas de vote du projet en ces termes, la RDC prendra certainement un virage important dans la vie des mouvements associatifs.

Laurent Essolomwa

INHUMATION D'ETIENNE TSHISEKEDI

L'UDPS s'en remet à Joseph Kabila

Cela fait près de neuf mois que l'opposant historique est décédé à Bruxelles et sa veuve, Marthe Tshisekedi, ne se lasse pas de se battre pour que son défunt époux soit enterré dans son propre pays. Cependant, elle est encore loin d'obtenir gain de cause...

Etienne Tshisekedi est décédé le 1er février à Bruxelles, en Belgique, des suites d'une embolie pulmonaire. Sa veuve continue à porter le deuil. Selon le rituel kasaïen auquel elle est rattachée de part ses origines, elle est soumise à certaines restrictions jusqu'à l'inhumation de son mari. Ce qui explique la « petite vie » qu'elle mène depuis lors dans la capitale belge, loin des regards indiscrets, presque marginalisée et essouffée. C'est cela la coutume, dit-on. Entre temps, le temps s'égrène et sa souffrance ne fait que se corser sans espoir d'une délivrance à court terme. Une délivrance qui, pour elle, passe nécessairement par le rapatriement de la dépouille de son mari suivi de son enterrement sur la terre de ses ancêtres. Il s'avère qu'on est encore loin de cette perspective eu égard à la polémique née autour du rapatriement du corps de « li-



Maman Marthe à côté de son défunt mari, Étienne Tshisekedi

der laximo ».

A l'Union pour la démocratie et le progrès social (UDPS), une espèce de résignation face à la situation actuelle tend à s'installer dans le chef de quelques responsables. Le bagout qui les avait caractérisés, aux premières heures du décès de leur mentor, s'est effiloché au fil du temps. Les revendications et autres requêtes sont

formulées désormais à voix basse, sans grande pompe. Presqu'au bord des larmes, un des cadres n'a pas versé dans la dentelle pour supplier le chef de l'Etat, seul capable à ses yeux de délier le nœud gordien. « Je m'adresse directement au président de la République pour qu'il facilite la tâche à cette veuve de trouver l'opportunité d'enterrer le corps

de son mari », a indiqué Augustin Kabuya lors d'un point de presse le 3 novembre.

Le porte-parole de l'UDPS veut qu'on mette un terme à la souffrance qu'endure Maman Marthe, la veuve Tshisekedi, tout en s'interrogeant sur la nature du blocage actuel dès lors qu'un site avait déjà été trouvé dans la périphérie kinoise, précisément à

Nsele, pour que le corps du défunt soit mis en terre. Nonobstant le compromis ainsi trouvé entre la famille du défunt et le gouvernement, le statu quo persiste assorti, cette fois-ci, d'incertitudes quant au rapatriement à brève échéance de la dépouille toujours gardée au frais dans un funéraire en Belgique. « L'UDPS ne bloque rien. Le parti avait désigné des gens pour travailler avec la famille politique de Joseph Kabila. Tout a été fait. Le problème est à leur niveau », a affirmé le porte-parole de l'UDPS.

Tout, aujourd'hui, semble se cristalliser autour de l'existence d'un prétendu communiqué conjoint que les parties prenantes aux discussions s'étaient convenues de signer pour fixer la date du rapatriement et le lieu d'exposition de la dépouille. Fictif d'après le gouvernement et réel selon l'UDPS. Le compromis trouvé notamment autour du lieu de sépulture, précisément dans une concession familiale à Nsele, s'est finalement limité à un simple effet d'annonce, sans aucune concrétisation. Comme quoi, la veuve Tshisekedi n'a qu'à prendre son mal en patience...

Alain Diasso



LE COURRIER
DE KINSHASA

www.lesdepechesdebrazzaville.com

BON PLAN!
RECRUTEMENT



Distribuez nos produits & Gagnez de l'argent

FILLES JEUNES ET DYNAMIQUES
rejoignez notre équipe marketing

+243.856.43.6723

immeuble ex FORESCOM, 1er niveau
Avenue des Douanes n°4
Kinshasa, Gombe - RDC

MAFFIA FINANCIÈRE

Le Centre Carter cloue la Gécamines et ses responsables

Dans son rapport intitulé « **Affaire d'Etat** », publié le 3 novembre, à Atlanta aux Etats-Unis, la **Fondation américaine révèle qu'entre 2011 et 2014, l'entreprise publique congolaise a dissimulé près de 750 millions de dollars résultant des transactions du cuivre et du cobalt.**

La Gécamines, entreprise publique dont les actifs d'Etat ont été privatisés, fonctionnerait comme un « Etat parallèle » avec, à la clé, les détournements des fonds et autres ventes irrégulières non déclarées, notamment sur le cuivre et le cobalt. Aujourd'hui encore, cette entreprise est sur la sellette après la découverte de près de 750 millions de dollars américains issus des transactions entre 2011 et 2014 du cuivre et du cobalt qu'elle aurait dissimulés. Difficile donc de connaître l'utilisation de ce montant qui aurait emprunté une autre destination plutôt que le Trésor public. Cette somme aurait été déduite de 1,1 milliard de dollars que l'entreprise a, du fait de sa position privilégiée « d'Etat parallèle », généré durant cette période sur les contrats de ces minerais. Malheureusement, seul 5 % aurait été reversé au Trésor public. Le gros du paquet n'a pas été retracé de manière fiable dans les registres de l'entreprise. Tous ces détails sont contenus dans un rapport du Centre Carter, publié le 3 novembre, fruit d'un long travail de fouille et d'investigation. Les chercheurs de ce centre ont, en effet, réalisé près de deux cents interviews, documenté plus d'une centaine des contrats miniers, scruté les pratiques contractuelles et financières de la Gécamines et ses partenaires d'investis-

sement les plus importants puis interrogé les rapports de l'Initiative pour la transparence des industries extractives couvrant la période 2007-2014.

Le rapport de l'organisme se présente donc comme le résultat d'un travail de longue haleine, marqué par la seule volonté d'éclairer la lanterne des Congolais sur le fonctionnement de cette entreprise publique versée, à la lumière des documents présentés, dans la maigreur financière. Selon le document, la Gécamines n'a pas versé au Trésor public les royalties, bonus et autres frais contractuels d'au moins 262 millions de dollars par an, durant la période de 2009-2014. Avec plus de cent permis d'exploitation qu'elle détient par ailleurs, cette entreprise échappe curieusement au contrôle de l'Etat et se met en marge du Code minier, souligne le rapport. Une posture qui lui permet, d'après la même source, d'enregistrer d'énormes revenus sur pied des contrats conclus à l'exportation.

Les revenus ainsi générés ne sont pas tous destinés au Trésor public et sont largement hors du contrôle public, indique la Fondation qui relève, par ailleurs, le refus de l'entreprise de publier des contrats pour plusieurs transactions minières qui pourraient avoir généré plus d'un demi-milliard de dollars en 2016-2017.

Avec les élections qui se profilent à l'horizon, maints observateurs craignent que des conditions soient réunies pour de nouvelles ventes non déclarées et pour d'éventuels détournements de fonds.

A.D.

INTERVIEW

Charlotte Kabamba : « Ne pas le voir comme une mode mais plutôt comme un mode de vie »

Inciter les femmes à garder les cheveux naturels sur le long terme est le combat que mène la jeune coach capillaire. Au terme de l'atelier qu'elle a animé lors de la Beauty Party tenue le 28 octobre au jardin de l'Espace Bilembo, elle a confié au Courrier de Kinshasa avoir expliqué aux femmes qu'elles gagnent à rester nappy, porter les cheveux naturels, les cinq ou dix ans à venir, bref toute la vie.

Le Courrier de Kinshasa : Comment peut-on vous présenter à nos lecteurs ?

Charlotte Kabamba : Je m'appelle Charlotte Kabamba, je suis YouTubeuse et coach capillaire spécialisée dans les cheveux naturels.

L.C.K. : Coach capillaire, à quoi ça rime ?

C.K. : Ça rime à apprendre aux femmes à s'occuper de leurs cheveux, plus précisément des cheveux naturels. C'est utile parce que c'est vraiment assez compliqué de s'en occuper et plusieurs n'y arrivent pas et, pour cela, préfèrent se tourner vers le défrisage. C'est ainsi que je mets beaucoup l'accent sur les soins à apporter aux cheveux naturels, savoir notamment comment en prendre soin et les faire pousser.

L.C.K. : Garder les cheveux naturels, c'est très en vogue

aujourd'hui à Kinshasa. « Le style Nappy a la cote », comme l'affirment parfois d'aucuns d'un air moqueur. Pourriez-vous nous dire ce que cela veut dire « Nappy » ?
C.K. : Nappy ce n'est pas une coiffure comme certains disent faire le nappy, non ! Au fait, ce qu'il faut plutôt dire c'est être, je suis nappy. Car Nappy vient de « natural and happy », naturelle et contente. Juste exprimer le fait que l'on est contente de porter ses cheveux au naturel.

L.C.K. : Plusieurs sont d'avis, qu'être nappy c'est juste un effet de mode, que ça passera. Comment percevez-vous cela en tant que coach capillaire ?

C.K. : Oui, c'est vrai. Mais je trouve dommage que la plupart des gens viennent vers moi juste parce qu'ils ont apprécié, trouver beau ce que telle ou telle autre personne a fait sur sa tête sans penser à garder les cheveux naturels sur le long terme. Ainsi, de mon côté, j'essaie toujours de les pousser à aimer garder leurs cheveux naturels les cinq, dix ans à venir, pour ne pas dire toute la vie. C'est vraiment une sorte de combat que je mène dans le but d'aider les femmes à ne pas le voir comme une mode mais plutôt comme un mode de vie.

L.C.K. : Le combat n'est-il

pas bien rude à mener face à l'argument évoqué et brandi avec force : il est tellement plus commode de tenir les cheveux défrisés que naturels car ils sont plus faciles à coiffer ?

C.K. : C'est vrai que lorsqu'on a les cheveux défrisés, ils ne demandent pas toujours autant d'attention mais ce qui est certain, le défrisage finit par abîmer les cheveux au long terme. Et cela cause beaucoup de maladies sans que l'on s'en rende forcément compte. Je ne nie pas qu'entretenir les cheveux naturels, c'est beaucoup de travail au début quand ils sont courts. Mais quand ils finissent par pousser, l'on n'a plus besoin de fournir beaucoup d'efforts pour les entretenir. Aujourd'hui, la plupart des femmes croisées dans la rue présentent une alopecie, elles perdent leurs cheveux sur la zone à la lisière du front. C'est causé par le défrisage, lorsqu'on pratique trop de défrisage et trop tôt. Normalement, il est autorisé de défriser les cheveux d'un enfant à partir de 12-13 ans. Pourtant, il arrive que les parents défrisent ceux de leurs enfants déjà à partir d'une année. Ce qui finit par causer des alopecies. Il est clair que les conséquences du défrisage sont graves. C'est vrai que choisir de porter ses cheveux naturels est fatigant, c'est beaucoup de travail, mais je



Charlotte Kabamba animant l'atelier de soins capillaires à Bilembo

crois que cela vaut le coup, parce qu'au long terme l'on ne connaît pas de problème de perte de cheveux. Personnellement, je suis contente de mes cheveux, je n'ai pas besoin de fournir de gros efforts, ils ont bien poussé. Ils sont longs et bien bouclés. Je pense que cela en vaut la peine.

L.C.K. : Pour plusieurs, c'est un mythe de porter les cheveux très longs, car c'est souvent ce que les femmes désirent, en les gardant natu-

rels. Pouvez-vous les rassurer du contraire ?

C.K. : Non, ce n'est pas un mythe ! Les cheveux naturels poussent et pour celles qui ont de bons gènes, cela se fait plus vite. Mais c'est clair qu'au bout de trois ans déjà, ils peuvent arriver au niveau des épaules si l'on sait en prendre soin. Si l'on connaît quels produits nos cheveux aiment, il n'y aura pas de problèmes pour leur pousser.

Propos recueillis par Nioni Masela

PHILANTHROPIE

Tremplins Blaise Matuidi redonne le sourire aux défavorisés

Dans la semaine, deux orphelinats, deux centres pour handicapés et un home de vieillards de Kinshasa ont reçu des dons de l'association internationale parrainée par le joueur international français d'origine congolaise, une action menée conjointement avec sa fondation locale, le Conseil pour l'encadrement et la réinsertion des jeunes par le sport (CERJS).

Le point de presse tenu au Tremplin royal à Barumbu, l'après-midi du 3 novembre, a porté au grand jour les actions menées par les Tremplins Blaise Matuidi (TBM) et le CERJS. Ces gestes de bienfaisance jusqu'alors méconnus à Kinshasa ont été plus parlants que les propos de Matuidi Faria, Antonio Nzinga et Jean de Dieu Mopembe, respectivement président et vice-présidents de TBM appuyés par ceux de la porte-parole et ambassadrice de l'association Sylvie Matuidi.

En effet, la vidéo projetée à l'occasion de cet entretien avec les médias ont témoigné de l'engagement de la star internationale de football Blaise Matuidi en faveur des défavorisés de divers horizons, particulièrement les jeunes en France, en Albanie, à Sao Tome et Principe. En RDC,

précisément à Kinshasa, avec le concours de son référent le CERJS, que préside Jean de Dieu Mopembe, elle a redonné le sourire à plusieurs personnes en difficulté. Des vivres ont été distribués aux vieillards ainsi qu'aux personnes vivant avec handicap mais aussi des équipements de sport, notamment des vareuses, bottines et ballons de foot.

Les actions sociales menées sous l'instigation du parrain et initiateur des deux associations traduisent son altruisme, a souligné Antonio Nzinga. « L'intérêt de Blaise Matuidi est de rendre aux autres ce que la vie lui a donné ». Et de poursuivre : « Il faut lire son livre « Au bout de mes rêves » pour mieux le comprendre. Il dit que le rêve est possible et il réfléchit aux moyens à mettre en place pour que le rêve devienne réalité ». C'est dans ce sens qu'il faut comprendre la mise en œuvre de projets menés en particulier autour du sport et en priorité auprès des jeunes âgés autour de 12 et 18 ans. D'où le mini-tournoi de foot organisé en 2016 avec des équipes de jeunes de 12 à 14 ans venus des communes périphériques de Kinshasa, a indiqué Jean de Dieu Mopembe. À cet effet, a-t-il expliqué, il a été pro-



Jean de Dieu Mopembe, Antonio Nzinga, Sylvie Matuidi et Matuidi Faria au micro face à la presse (Adiac)

cedé à la remise d'équipements sportifs mais aussi de kits scolaires. Comme quoi, les TBM et le CERJS ont à cœur de contribuer de manière notable à la réinsertion des jeunes en difficulté scolaire ou sociale, voire les deux, avec cet appui à leur scolarité qui accompagne l'encadrement assuré au niveau sportif, l'objectif primordial visé.

Évaluer les besoins

Profondément émue lors de cette action menée en trois jours dans les murs de Kinshasa, Sylvie Matuidi s'est dit « énormément touchée par les conditions de vie difficiles dans un des orphelinats visités ». Et d'ajouter : « Je pense

qu'il y a du travail à faire. En repartant avec mon équipe, nous allons réfléchir à ce qu'il faut apporter prochainement ». Autant dire que le séjour à Kinshasa a permis comme prévu à-t-elle souligné, à « repérer, identifier, évaluer les besoins » de sorte à savoir dans quelle mesure y répondre conséquemment. Décider des gestes essentiels à poser en faveur « des personnes en situation difficile ». Dès lors, le regard des TBM se porte aussi sur des adultes à qui ils tiennent à redonner le sourire à l'instar des membres du Centre pour handicapés du Quartier 7 à N'Djili et les vieillards du Home Saint-Pierre de la commune de Kinshasa, bé-

néficiaires des dons de cette première descente sur le terrain de l'équipe venue de France.

En sus, Sylvie Matuidi a souligné que les TBM ont entrepris, depuis deux ans, de mener des actions pour la levée de fonds au travers des deux activités organisées l'an. Il s'agit du concert solidaire et d'un Gala de charité en début d'année. Des artistes congolais, français et américains ont déjà prêté main forte à l'organisation en s'y produisant. Décidé à « Redonner le sourire », ce n'est pas qu'un slogan, mais bien un engagement, l'association établie en France mène des actions diversifiées. C'est dans ce contexte qu'est prévue prochainement une distribution d'équipements médicaux par le CERJS à des centres hospitaliers. À ce propos, son président a affirmé qu'il ne reste plus qu'à les acheminer du port de Boma où ils sont entreposés à Kinshasa. Pour la petite histoire, le CERJS existe depuis 2007, il a donc totalisé dix ans cette année. Cette association locale se réjouit de l'accompagnement des TBM qui, pour sa part, fait la médiation, sert de facilitateur de projets entre les donateurs et les bénéficiaires à partir de la France.

Nioni Masela

AFRIQUE

La FAO publie un premier atlas des migrations rurales

Le recueil de documents intitulé « L'Afrique rurale en mouvement. Dynamiques et facteurs de migrations dans le sud du Sahara » permet de mieux comprendre la complexité des modèles de migration rurale dans la partie subsaharienne du continent.

L'atlas rendu public le 2 novembre par l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) souligne le rôle important que les zones rurales continueront de jouer dans les futurs phénomènes migratoires du continent.

« La croissance de la population se traduit par une forte augmentation de la population active, avec près de 20 millions de personnes appelées à entrer sur le marché du travail chaque année, dont

12 millions dans les zones rurales. Le défi est de créer assez d'emplois pour absorber toute cette main d'œuvre. Ainsi, c'est pour toutes ces raisons que l'agriculture et le développement rural doivent faire partie intégrante de chaque intervention déployée pour faire face aux grands mouvements migratoires », a déclaré Kostas Stamoulis, Sous-directeur général de la FAO et responsable du département Développement économique et social.

A travers une série de cartes et d'études de cas approfondies, les 20 auteurs du document, issus de différentes institutions de recherches, explorent la complexité des causes, parfois interconnectées, qui conduisent les Africains à quitter leurs foyers. « L'atlas arrive en temps opportun alors qu'il devient de plus en plus pressant de se doter de nouveaux outils analytiques afin de mieux comprendre les phénomènes migratoires en Afrique », a-t-il ajouté.

Ces documents cartographiques indiquent que 75% des Africains migrent au sein même du continent tandis que près de 90% des Nord-africains migrent vers l'Eu-

rope. L'atlas révèle également que dans la plupart des pays d'Afrique subsaharienne, le phénomène de migration interne est le modèle de migration dominant. La population de cette région a augmenté de 645 millions de personnes entre 1975 et 2015 et est appelée à augmenter de 1,4 milliard d'ici à 2055. Il s'agit d'une caractéristique démographique unique dans l'histoire mondiale, note le recueil. « D'ici la moitié du siècle, la population rurale subsaharienne devrait augmenter de 63%. L'Afrique subsaharienne est la seule région au monde où la population rurale continuera de croître après 2050. Contrairement à

d'autres régions du monde, cette partie du continent est devenue plus urbaine sans devenir plus industrialisée. Les villes sont caractérisées par un secteur urbain informel et précaire, avec souvent une pauvreté persistante et des opportunités d'emplois formels particulièrement limitées », soulignent les auteurs de l'atlas.

Cet atlas est le résultat d'un partenariat entre le Centre français de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement et la FAO avec le soutien technique du Centre pour l'innovation dans la gouvernance basé en Afrique du Sud.

Josiane Mambou Loukoula

MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL,
DE LA FORMATION QUALIFIANTE ET DE L'EMPLOI
CABINET
UNITE DE COORDINATION DES PROJETS

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET N°010.17/METPFQE-UCP POUR LA SELECTION D'UN CABINET D'EXPERTISE COMPTABLE DEVANT REALISER L'AUDIT DES COMPTES DU PROJET D'APPUI A LA REFONDATION DU SYSTEME DE L'EDUCATION ET DE FORMATION (PARSEF)

1. Le Gouvernement de la République du Congo a obtenu des fonds de l'Agence Française de Développement (AFD), afin de financer le Projet d'Appui à la Refondation du Système de l'Education et de la Formation (PARSEF), structuré en trois composantes opérationnelles à savoir :

Composante 1 : Renforcement des capacités de définition et de pilotage des stratégies des sous-secteurs de l'éducation et de la formation

Cette composante vise à améliorer les capacités des maîtrises d'ouvrage (définition et pilotage des stratégies) des ministères en charge de l'éducation primaire et secondaire (MEPSA), ainsi que de l'enseignement technique et professionnel, de la formation qualifiante et de l'Emploi ; des personnels clefs des directions de ces deux ministères et des principaux établissements bénéficiaires des appuis (formations, équipements, accompagnements), pour mieux appréhender et réaliser leurs missions et mettre en œuvre avec efficacité la stratégie sous-sectorielle. Elle vise aussi à mobiliser l'expertise de courte durée à la demande du METPFQE sur des thèmes liés à l'implantation de l'alternance, comme modalité de formation, et à la définition des nouvelles modalités de gestion (statut, organisation managériale et gestionnaire des dispositifs de formation).

Composante 2 : Appui à la création de deux Centres d'Education, de Formation et d'Apprentissage (CEFA) Cette composante du projet vise la mise en place, au plus près des bassins d'emplois et en partenariat avec les milieux économiques employeurs, de nouvelles capacités de formation, mieux articulées avec les besoins des secteurs (moderne et informel) de l'économie congolaise et cherchant à garantir une bonne employabilité des jeunes formés. Plus précisément, la participation du projet au financement de deux

CEFA, dont l'un est dédié aux métiers du bâtiment à Brazzaville et l'autre aux métiers de la maintenance industrielle à Pointe-Noire. Une assistance technique internationale est mobilisée pour accompagner la création et la mise en place pérenne des CEFA.

Composante 3 : Mise en place et développement de partenariats avec des instituts locaux ou étrangers en faveur de la formation des formateurs et enseignants

Le projet par cette composante vise à financer l'accord de partenariat entre le METPFQE et l'Institut Supérieur de Technologie d'Afrique Centrale (IST-AC) de Pointe-Noire pour l'accueil, l'hébergement et la formation, chaque année, de 6 à 10 formateurs du METPFQE spécialisés dans les disciplines industrielles, en vue de renforcer leurs compétences techniques et pédagogiques. Cette composante permet d'assurer aussi la formation et le perfectionnement des formateurs destinés au CEFA des métiers du bâtiment de Brazzaville, dans un centre de formation référent.

2. Le présent Avis à Manifestation d'Intérêt (AMI) a pour objectif de solliciter les Bureaux d'audit (Consultant), ayant des compétences et disposant une expérience avérée dans le domaine d'audit sur la gestion financière et comptable des projets financés par les bailleurs de fonds notamment l'Agence Française de Développement (AFD) et disposant d'un agrément à ce titre, afin de constituer une liste restreinte de bureaux qui participeront dans une deuxième phase à une consultation restreinte.

3. La mission vise globalement à effectuer un audit comptable et financier des comptes du projet pour l'ensemble de sa période d'exécution (2007 - 2017).

De manière spécifique, elle vise à : (i) certifier les états financiers au regard des règles et des principes comptables établis dans le cadre du projet, de leur régularité et de leur sincérité ; (ii) donner une opinion sur la bonne utilisation des fonds de la subvention, conformément aux dispositions de la convention de financement et autres dispositions idoines prises dans le cadre de l'exécution du projet ; (iii) formuler une opinion sur le respect des procédures et règles de passation des marchés ; (iv) formuler une opinion sur l'efficacité de la structure de contrôle des dépenses ; et (v) authentifier de manière exhaustive les justificatifs et les documents fournis.

4. L'Unité de Coordination des Projets de l'Enseignement Technique et Professionnel, de la Formation Qualifiante et de l'Emploi invite, par le présent Avis à Manifestation d'Intérêt, les bureaux d'audit remplissant les conditions requises à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus, sous pli fermé cacheté à l'adresse indiquée ci-dessous.

5. Les dossiers de manifestation d'intérêt devront comporter les informations pertinentes relatives à l'exécution des missions similaires, avec les références (caractéristiques détaillées des projets réalisés, objet des missions, noms et contacts des clients, coût des projets réalisés, description détaillée des prestations réalisées, années de réalisations etc.). Les candidats ne devront pas inclure à ce stade les documents légaux, de méthodologie de travail et de curriculum vitae des ressources humaines.

6. Les candidats doivent apporter la preuve de leur compétence et expérience en tant que Bureau d'audit dans le domaine d'audit financier et comptable.

L'expérience en Afrique subsaharienne constitue un atout.

7. Les candidats seront sélectionnés en accord avec le Code des marchés publics et les directives pour la passation des marchés financés par l'Agence Française de Développement dans les Etats étrangers.

8. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires et les termes de référence à l'adresse ci-dessous.

9. Six (6) candidats au maximum figureront sur la liste restreinte et les manifestations d'intérêt devront être soumises en français et en six (6) exemplaires dont un (1) original, à l'adresse ci-dessous au plus tard le 17/ 11/ 2017 à 10 heures précises, et porter la mention « Projet PARSEF : Manifestation d'Intérêt pour le recrutement d'un Cabinet d'expertise comptable ».

10. Les soumissions par voie électronique ne sont pas autorisées. Les manifestations d'intérêt remises hors délais seront rejetées.

11. Les manifestations d'intérêt seront ouvertes le 17/ 11/ 2017 à 12 heures 30 min, en présence des représentants des soumissionnaires qui le souhaitent à l'adresse mentionnée ci-dessous :

Unité de Coordination des Projets
Avenue des 1ers jeux Africains, Immeuble en face du stade Marchand (Non loin de la Direction des Examens et Concours (DEC) Générale), 1er étage / Tél : 05 5496262/06 6277299

**Fait à Brazzaville, le
Le Directeur
Pierre Narcisse LOUFOUA**



SALARIES

Ouverture des inscriptions au cours du soir :

- 3^e Année Bachelor ;
- Masters (MBA, MRH, MCG, MQHSE, MMO, MCLS, ...).

Diplômes Français

Tel : 06 638 85 87 ; 04 43 148 27 E-mails : escicinfo2013@gmail.com / escicinfo2013@escic-cg.com ; Site : www.escic-cg.com

Brèves

LIBYE

L'ambassade britannique s'établira à nouveau en Libye, trois ans après sa fermeture due à la détérioration de la situation sécuritaire dans le pays. L'ambassadeur de la Grande-Bretagne en Libye, Peter Millett, a fait cette annonce lors d'une rencontre à Tripoli avec le chef du gouvernement d'union nationale, soutenu par la communauté internationale, Fayeze al-Sarraj. Au centre des échanges, la coopération mutuelle entre les deux pays, ainsi que l'évolution récente de la sécurité en Libye. L'occasion pour Fayeze al-Sarraj de demander à nouveau à la communauté internationale d'enquêter rapidement et efficacement sur une récente frappe aérienne effectuée par un appareil non identifié sur la ville de Derna, à l'est du pays, causant des dizaines de morts et de blessés.

LIBERIA

Le Liberia ajournera le second tour de son scrutin présidentiel, auparavant prévu pour le 7 novembre. Henry Flomo, porte-parole de la Commission nationale des élections, a indiqué que cet ajournement était nécessaire en conséquence d'une injonction mardi dernier de la Cour suprême du pays, qui juge actuellement des plaintes pour fraude de la part de partis politiques

qui contestent les résultats publiés à l'issue du premier tour du scrutin. Une nouvelle date sera annoncée après le verdict de la Cour suprême sur l'affaire en cours. Le second tour doit, selon les décomptes publiés, opposer George Weah, candidat de la Coalition pour le changement démocratique, parti d'opposition sorti en tête du scrutin, et le vice-président, Joseph Boakai, du parti au pouvoir.

CENTRAFRIQUE

L'ONG humanitaire Caritas a réhabilité 10 ponts dans l'ouest du pays – sur financement de la Minusca – afin de désenclaver les localités ne disposant pas d'un réseau routier en bon état. La chargée de programmes de Caritas, Sylvie Yakanandji, a appelé les usagers à signaler toute tentative de dégradation de ces ouvrages en vue d'en assurer la maintenance. Du côté de la Minusca, ce projet, à impact rapide, devrait faciliter l'accès humanitaire, le passage des patrouilles militaires et également la relance de l'économie. Le seul tronçon pour l'heure très emprunté en Centrafrique est le corridor reliant la capitale Bangui et le métropole camerounais Douala.

SOMALIE

Les États-Unis ont procédé, pour

la première fois en Somalie, à deux frappes aériennes contre l'Etat islamique dans le nord-est, qui ont coûté la vie à plusieurs terroristes. « *Aucun civil ne se trouvait à proximité* », a affirmé le porte-parole du commandement américain pour l'Afrique, Anthony Falvo. Ces frappes aériennes viennent en soutien au gouvernement somalien dans la lutte contre le terrorisme. L'armée américaine a déjà une force de 400 personnes sur le terrain, qui participe à deux opérations, l'une de conseil et d'entraînement aux troupes gouvernementales, l'autre de soutien logistique.

NIGER

Une nouvelle Commission électorale nationale indépendante (Céni) a été installée à Niamey pour la présidentielle de 2021, à laquelle l'actuel président Mahamadou Issoufou ne sera pas candidat. La nouvelle Céni, composée des représentants de la coalition au pouvoir, de l'opposition et de la société civile, est dirigée par l'avocat Issaka Souana, qui avait déjà présidé la Commission en 1999. Des élections présidentielle et législatives doivent avoir lieu en 2021 au Niger. Ces scrutins pourraient être précédés par des élections municipales et régionales d'abord prévues en janvier 2017, avant d'être

reportées. Un fichier biométrique sera confectionné pour la tenue des scrutins. Le processus démocratique amorcé en 1993 dans ce pays a souvent été interrompu par des coups d'Etat militaires.

CÔTE D'IVOIRE

Le président ivoirien, Alassane Ouattara, a inauguré le gigantesque barrage hydroélectrique de Soubré, dans le sud-ouest du pays. Ce barrage de 4 km de long doit produire 275 mégawatts d'électricité par an avec ses quatre turbines, qui s'ajouteront au réseau actuel de 2 000 MW. D'un coût de 331 milliards de francs CFA, sa construction, démarrée en 2013, a été financée par la Chine à hauteur de 85%. Avec ce barrage hydroélectrique, produisant une énergie renouvelable, la Côte d'Ivoire envisage de réduire à l'horizon 2030 les émissions de gaz à effet de serre de 28% pour l'ensemble des secteurs confondus. Cet ouvrage augmentera la part du renouvelable de 45% et 200 hectares de terres ont été préservés pour la conservation de la faune et de la flore. Avant Soubré, la fourniture d'électricité de la Côte d'Ivoire était assurée à hauteur de 75% par l'énergie thermique, le reste revenant aux barrages hydroélectriques.

Josiane Mambou Loukoula et AFP



SOHO-CONGO

SOHO-CONGO est une société de droit congolais qui a son siège au quartier Mpila dans la ville de Brazzaville, capitale du Congo, situé en Afrique centrale, un pays de transit favorable aux climats des affaires, aux divertissements et à l'investissement.

L'immeuble SOHO-CONGO en construction a une surface de 19600m² ; 14 étages constitués de:

- Au sous-sol : d'un parking de 1273 m²
- Au rez de chaussée : d'un restaurant, supermarché et une banque qui couvre une surface de 1360 m².

Au premier étage, vous seriez les bienvenus dans un café Dio et un gymnase d'une surface de 1299 m². Un des plus luxueux casinos jamais construit au Congo occupe le deuxième niveau, avec une surface de 1325 m².

Du 3^{ème} au 12^{ème} étage, des appartements de haut standing de type F2, F3, F4 dont les surfaces varient entre 81 m² et 169 m².

Le 13^{ème} et le 14^{ème} étage abritent un hôtel luxueux

SOHO-CONGO est doté d'une technologie de pointe dans les domaines de la construction et vous offre un immeuble avec une décoration de style moderne européen, il est le meilleur choix pour les leaders d'entreprises. D'ailleurs, il peut vous offrir une gestion immobilière, intelligente, un service d'entretien et de gardiennage mis à votre disposition 24h /24h.

La fourniture en eau et en électricité d'une manière fiable est permanente. Tous les matériaux sont écologiques, insonorisés et anti-incendie. On pourra vous offrir un service d'affaire de première classe, des logements confortables, calmes et sécurisés.

OFFRE PROMOTIONNELLE

Pour les fêtes de nouvel an, la Société SOHO-CONGO met en location et en vente des magasins et appartements de haut standing

* La location des magasins à des coûts allant de 6000F/m² à 20000F/m² du rez de chaussé au 2^{ème} étage.

* La vente des appartements du haut standing du 3^{ème} au 5^{ème} étage constituée des villas types et des bureaux types à un coût de 980.000/m² de son immeuble R+14 situé à Mpila Brazzaville, dont les surfaces varient entre 82 m² à 169 m² défiant toutes concurrences.

Venez nombreux l'offre est limitée.

Pour tout renseignement contacter SOHO-CONGO

Tel : +242 01 189 99 99 / +242 06 929 66 66

Notre adresse : 06 Rue Laptot Mattouffa Mpila en face de SCLOG

Horaires de vente : de 9h00 à 17h00 du lundi à samedi



SOHO-CONGO



LE RESEAU DES SMARTPHONES

PROMO MILLIONNAIRE

Liste des gagnants

12 octobre 2017		13 octobre 2017		14 octobre 2017	
Numéros de Téléphones	Gains	Numéros de Téléphones	Gains	Numéros de Téléphones	Gains
05 326 59 52	10 000 FCFA	05 55146 46	10 000 FCFA	04 469 43 35	10 000 FCFA
04 053 62 08		05 559 87 00		04 494 55 95	
05 595 21 67		05 510 66 85		04 487 79 87	
05 545 68 34		05 010 09 83		05 547 10 88	
04 006 87 30		05 521 47 71		05 520 69 43	
05 554 97 07	20 000 FCFA	05 034 98 47	20 000 FCFA	05 056 30 05	20 000 FCFA
05 560 72 77		05 037 70 23		04 050 54 23	
04 017 0061		05 310 19 85		05 724 93 61	
05 624 32 20		05 302 92 14		05 348 28 46	
05 563 63 20		05 531 66 17		05 578 61 77	
05 609 63 90	50 000 FCFA	05 039 56 25	50 000 FCFA	05 576 78 32	50 000 FCFA
05 329 21 54		04 412 14 23		04 441 40 05	
05 627 61 87		04412 42 00		05 509 98 93	
05 029 06 24		05 753 23 68		05 078 36 88	
05 027 42 96		05 342 56 08		05 046 59 63	
05 350 28 41	100 000 FCFA	05 697 57 31	100 000 FCFA	05 514 00 02	100 000 FCFA
05 302 44 92		05 044 92 92		05 577 01 12	
05 663 55 46		05 590 18 10		05 553 90 46	
05 655 26 30		04 480 30 89		05 071 83 21	
04 032 48 91		04 477 99 97		05 540 35 19	
04 480 92 91	1.000.000 FCFA	05 789 22 20	1.000.000 FCFA	05 510 38 79	1.000.000 FCFA

ENTREPRENEURIAT :

La startup Simon INC cherche 5 millions FCFA pour son projet e-immobilier

Faciliter l'accès à l'offre et la demande immobilières aux utilisateurs grâce à une plate-forme mobile et web, c'est l'essentiel du projet Sihub conçu par de jeunes entrepreneurs congolais qui espèrent réunir le financement nécessaire pour lancer l'initiative déjà cadrée.

Sihub est une sorte d'HUB de biens immobiliers. Elle met en liaison, sur sa plate-forme, l'offre et la demande afin de faciliter les relations offreurs-demandeurs. L'application mobile et web a été conçue par une équipe dirigée par Eliezer Bantsimba Benazo, responsable de la startup Simon INC, basée à Pointe-Noire.

Déjà rodé depuis des mois, le projet devrait être lancé en ce mois de novembre. Mais à cause des contraintes budgétaires, la startup a repoussé sine die sa présentation officielle en attendant d'ajuster les opérations marketing, celles liées au besoin en matériel ainsi que les budgets affectés aux services de Cloud AWS autres imprévus. Pour cela, il faut environ 5 millions FCFA pour voir le projet démarrer effectivement. En tant que nouveau entrant sur le marché du e-immobilier, Sihub veut apporter une touche innovante dans le secteur de l'immobilier au Congo en particulier, en Afrique en général. Le projet vient du constat selon lequel la recherche et l'offre des biens immobiliers au Congo sont un



Eliezer Bantsimba Benazo

problème récurrent. « D'après nos études en République du Congo, les chances pour un demandeur de trouver un bien immobilier dans une période allant de 7 à 30 jours sont de 15%. Et souvent, les possibilités de ce bien ne plaisent pas au demandeur soit pour une mauvaise situation géographique, soit pour un changement d'avis à la vue du bien, soit encore pour d'autres facteurs comme la malhonnêteté des agents immobiliers dit démarcheurs qui trompent les demandeurs d'offre sur le vrai prix du bien immobilier », explique Eliezer Bantsimba Benazo.

Selon lui, c'est à cause de ces fac-

teurs que certains demandeurs se mettent eux-mêmes à la recherche d'un bien immobilier et souvent sans succès. Les agences immobilières normalisées coûteraient cher, selon plusieurs Congolais interrogés, rapporte Eliezer Bantsimba Benazo.

Un autre cas qu'il cite est celui où les offres de particuliers et promoteurs immobiliers souffrent de visibilité à cause de l'absence d'un outil efficace et moins cher qui permettrait un meilleur accès. L'application Sihub utilise des onglets pour rendre facile l'expérience sur la Zone Cémac : 1,7 milliard pour des projets inté-

grateurs plate-forme. « Sihub est l'outil idéal pour la corrélation entre ces deux entités », renchérit le patron de la startup, en séjour à Brazzaville pour d'éventuels partenariats.

Téléchargeable bientôt sur Google Play et sur les plates-formes IOS, Sihub publiera les offres destinées à la vente ou à la location pour un coût minimum journalier de 2000 FCFA. Pour rester dans cet écosystème numérique, le paiement se fera grâce aux paiements mobiles MTN et Airtel mais aussi par Visa, Mastercard, PayPal, etc.

Quentin Loubou

POINTE-NOIRE :

des entrepreneurs chinois désirent s'installer dans la zone économique spéciale

Un groupe de quatre sociétés veut s'engager dans la zone, à travers un consortium doté d'un capital d'un million de dollars américains, soit environ 600 millions de francs CFA.

Xu Gen Hong, l'un des responsables des entreprises chinoises, a donné l'information le 3 novembre à Brazzaville, à l'issue d'un échange avec le ministre en charge des Zones économiques spéciales, Gilbert Mokoki.

Ces sociétés projettent d'investir dans le raffinage des produits pétroliers, la transformation des produits de pêche et la production d'huile de palme et de ses dérivés. Elles sont également intéressées par la production des matériels électriques (câbles, transformateurs et autres accessoires) et de construction des pipelines.

Concernant la production d'huile de palme, ces hommes d'affaires chinois entendent solliciter du gouvernement congolais une étendue de terrain de 10 hectares pour planter les palmiers. Une fois l'usine implantée, l'huile de palme sera destinée au marché local mais aussi à l'exportation vers la Chine et la République démocratique du Congo. « Nous voulons accompagner les efforts du gouvernement congolais au niveau de la zone économique spéciale de Pointe-Noire à travers plusieurs projets dans les domaines des hydrocarbures, de l'électricité, de l'agriculture, de la construction », a indiqué Xu Gen Hong.

Le gouvernement congolais entend développer quatre zones économiques spéciales à travers le pays, notamment à Brazzaville, Pointe-Noire, Ouesso et Oyo-Ollombo. La loi régissant ces zones économiques a été déjà promulguée, ainsi que certains textes y afférents.

Le ministre Mokoki a assuré ces hommes d'affaires de l'accompagnement du gouvernement et leur a présenté des avantages du régime fiscal-douanier accordé aux entreprises qui vont s'engager dans les zones économiques spéciales, en particulier dans celle de Pointe-Noire.

Le projet de construction des zones économiques spéciales participe de la volonté du Congo de diversifier son économie qui reste dépendante des ressources pétrolières.

Les études de faisabilité de la zone économique spéciale de Pointe-Noire ont été réalisées avec le soutien de la Chine. Ce projet porte, entre autres, sur la construction d'un port minéralier, des unités industrielles et des activités logistiques. Il y est prévu la création de 100 000 emplois directs et indirects à travers, selon le gouvernement congolais.

Christian Brice Elion

LE FAIT DU JOUR

Retenir le souffle pour le Libéria?

Près d'un mois après le premier tour, le 10 octobre, sauf changement de dernière minute, les Libériens retourneront aux urnes, ce mardi 7 novembre, pour élire le successeur de la présidente Ellen Johnson Sirleaf, arrivée au terme de ses deux mandats constitutionnels (2005-2011 et 2011-2017). Le second tour opposera Joseph Boakai, vice-président sortant, au sénateur et ancienne star de football, George Weah.

Crédité de 39% de voix au premier tour, contre 29% pour son challenger, Weah peut gagner la présidentielle s'il capitalise sur son avance plutôt confortable. Il est passionné de politique depuis qu'il a pris sa retraite internationale de footballeur en 2007, et s'est mis aux trousseaux de la fonction suprême avec quelques bonnes fortunes. En 2005, celui qui continuait encore de taper dans le ballon perd l'élection avec 40,6%, face à Ellen Johnson Sirleaf 49,4%, mais il l'avait tout de même devancée au premier tour (28,3% contre 19,8%). Son « manque de formation et d'expérience politique » est alors l'argument de poids ma-

nié par ses adversaires pour le maintenir dans les vestiaires du champ politique d'un Liberia laissé exsangue par une guerre civile atroce (1989-2003), qui fit, selon les estimations officielles, quelque 250 000 morts.

Si le Ballon d'Or 1995 a pu se former, depuis, il reste de nombreuses inconnues sur le chemin d'une élection de cette importance, car aux intérêts en jeu dans ce pays en transition démocratique qu'est le Libéria, s'adossent nécessairement des passions qui sommeillent non loin. A quelques jours du scrutin, le candidat arrivé en troisième position avec près de 10% des suffrages, Charles Brumskine, a introduit une requête pour « fraudes », auprès de la Cour suprême et demande l'annulation pure et simple du premier tour.

Comme lui, le camp de Joseph Boakai dénonce, dans la formule consacrée de contestation des résultats électoraux en Afrique, « des fraudes systématiques et à grande échelle » et réclame une enquête. Il soupçonne, par ailleurs, la présidente sortante pourtant du même parti que Boakai, de rouler pour

George Weah. Après douze années passées dans l'ombre comme vice-président, Joseph Boakai ambitionne légitimement de gouverner avec les pleins pouvoirs en tant que chef d'Etat. Dans ce sens, ses soutiens peuvent se compter parmi les membres ayant participé à la gestion du Libéria aux côtés de Sirleaf, mais aussi ceux qui souhaiteraient faire équipe avec lui à l'instar de Charles Brumskine.

Le fait pour George Weah de composer avec d'anciens chefs de guerre, ou leurs proches, ne pourrait-il pas lui attirer des ennuis ? Il lui est reproché d'avoir pris pour colistière (sa future vice-présidente s'il est élu), Jewell Howard-Taylor, l'ex-épouse de Charles Taylor. L'ancien président du Libéria purge une peine de 50 ans de prison à la Haye pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité pour son rôle dans la guerre civile de ce pays. Weah a aussi reçu le soutien de Prince Johnson (7% des voix au premier tour), l'autre seigneur de guerre libérien rendu célèbre par la vidéo de mise à mort d'un autre ancien président, Samuel Doe, qui fit le tour du monde pendant ce conflit. Les compétiteurs de l'en-

vergure de l'ex-sociétaire du PSG et de l'AC Milan savent bien qu'un match n'est jamais gagné qu'au bout du temps réglementaire, voire des prolongations.

Néanmoins, si le Libéria réussit à se prémunir des violences liées aux élections devenues le lot de beaucoup de pays africains, il poursuivra le chemin de la reconstruction et de la réconciliation qu'il a emprunté depuis un peu plus d'une décennie dans une nation où les défis ne sont pas que politiques. Les statisticiens du développement humain placent le Libéria dans le carré des dix pays les moins développés au monde. Cela devrait interpeller la conscience de ceux et celles qui ambitionnent de prendre ses destinées en main.

Dans l'hypothèse où ce sera Weah, il n'y a jamais deux sans trois, alors le premier pays africain indépendant (1847), premier à élire une femme présidente de la République, sera donc aussi le premier à léguer la haute charge de président de la République à une ex-grande pointure du sport le plus populaire de tous les temps.

Gankama N'Siah

AGENCE DE REGULATION DES POSTES ET DES COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES
DIRECTION GENERALE
CELLULE DE GESTION DES MARCHES PUBLICS
W001/ARPCE-DG/CGMP/17

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité*Travail*Progrès

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET NO DSP-001/ARPCE-DG/CGMP- 2017 « Recrutement d'une société pour la gestion technique, commerciale et marketing du Datacenter »

L'Agence de Régulation des Postes et des Communications Electroniques (ARPCE) a prévu, dans le cadre du plan d'actions de la direction des marchés très haut débit, le projet de gestion technique, commerciale et marketing du Datacenter. Elle a l'intention de procéder au recrutement d'une société en vue de lui déléguer la gestion des prestations liées ce projet.

1. Mission du délégataire

La société délégataire aura pour mission de procéder à la gestion technique, commerciale et marketing du Datacenter sur laquelle l'ARPCE ne rémunérera pas le délégataire qui se devra de rentabiliser cette activité de gestion du Datacenter du fait que l'ARPCE a déjà apporté sa contrepartie en supportant la location et les charges liées au fonctionnement du Datacenter.

2. Profil du délégataire

La société délégataire devrait être une société spécialisée dans le domaine de la gestion des Datacenter, disposant d'une expérience générale d'au moins cinq (05) dans le domaine, et avoir réalisé au moins deux (02) missions similaires au cours des trois (03) dernières années.

3. Séance de préparation à la candidature

L'ARPCE organise des journées portes ouvertes du lundi 06 au vendredi 10 novembre 2017, de 09 heures à 16 heures, au site abritant le Datacenter, sis Rez-de-chaussée de l'Immeuble Warid, Rondpoint de la Gare, Centre-ville, Brazzaville, République du Congo. Tel: +242.05.510.72.72/06.930.90.40

4. Durée de la mission

La durée prévisionnelle de la mission de gestion du Datacenter est de trois (03) ans, renouvelable une fois.

5. Composition du dossier de la société candidate

Le dossier de manifestation d'intérêt de la société candidate comportera les éléments suivants :

- la lettre de motivation ;
- la note de présentation de la société (brochures, expérience générale, références concernant la réalisation des mis-

sions similaires);

6. Critères de présélection

Les critères de présélection des sociétés candidates porteront sur :

- l'expérience générale ;
- l'expérience spécifique en termes de missions similaires déjà réalisées.

Les sociétés intéressées peuvent obtenir des informations supplémentaires au siège de l'ARPCE, à l'adresse suivante:

Cellule de Gestion des Marchés Publics, sise 91 bis, avenue de l'Amitié, Centre-ville, 6eme étage, E-mail : cgmp@arpce.cg, Brazzaville -. République du Congo, du lundi au vendredi de 10 heures à 16 heures.

Les manifestations d'intérêt doivent être rédigées en français et doivent porter la mention: Manifestation d'intérêt N° DSP-001/ARPCE-DG/CGMP-2017 :

« Recrutement d'une société pour la gestion technique, "Commerciale et marketing du Datacenter }), et déposées sous pli fermé à l'adresse ci-dessus au plus tard le 30 novembre 2017 à 16 heures précises, heures locales.

Les dossiers reçus après cette date seront purement et simplement rejetés.

La séance d'ouverture des plis aura lieu le 30 novembre 2017 à 16 heures précises, heures locales, dans la salle de conférence de la Cellule de Gestion des Marchés Publics de l'ARPCE, sise 91 bis, avenue de l'Amitié, Centre-ville, 6eme étage, Brazzaville- République du Congo.

Une liste restreinte des sociétés candidates retenues sera établie. La demande de propositions sera adressée aux candidats retenus à cet effet.

Fait à Brazzaville, le 27 OCT. 2017

Le Directeur Général,
Personne responsable des marchés publics,

Yves CASTANOU



DÉCLARATION DES NAISSANCES

Les journalistes éduqués sur l'apatridie

Un atelier de sensibilisation des hommes des médias à la question a été ouvert le 2 novembre, à Brazzaville, par la représentation du Haut-commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) et le gouvernement congolais.

L'activité de deux jours a eu lieu dans le cadre du troisième anniversaire de la campagne décennale pour l'éradication de l'apatridie et a pour objectif de faciliter la compréhension des questions y relatives. Elle vise également à mettre en place une plate-forme et élaborer un plan de communication pour la prévention des cas d'apatridie et de protection des apatrides.

Si les personnes dépourvues de pièces d'Etat civil sont considérées comme apatrides, il faut signaler que l'apatridie, qui touche 10 millions de personnes dans le monde, dont six millions d'enfants, peut survenir de diverses manières. Parmi les causes, on peut citer les divergences de législatives nationales sur l'attribution et le retrait de la nationalité, les lacunes en matière d'enregistrement des naissances, les mauvaises pratiques administratives, les mutations territoriales, les défaillances liées au phénomène migratoire.

Pour éradiquer l'apatridie au Congo, le gouvernement envisage un recensement à vocation



Photo de famille des participants à l'atelier (Adiac)

d'Etat civil, convaincu que l'enregistrement à la naissance est essentiel pour sa réduction. « *Ce qui serait un moyen efficace pour endiguer le phénomène, car il est du devoir de l'Etat de s'assurer que tout individu qui est rattaché à lui, a une nationalité* », a indiqué le préfet directeur général de l'administra-

tion du territoire, Jacques Essisongo.

Le préfet s'est réjoui de ce que les journalistes soient sensibilisés à la question dans le but de « renseigner largement le public sur le sujet ». Ce qui est d'une importance capitale, puisque l'apatridie est « *une personne dépouillée de ses droits, parce qu'aucun*

Etat ne la reconnaît comme sa ressortissante ». « *Vivant exclu de la société, marginalisé, vulnérable à tout point de vue*

Toute naissance d'un enfant doit être déclarée et enregistrée à l'Etat civil... », souligne le texte, en ses articles 13 et 14. Malgré cela, il y a des enfants qui ne sont pas déclarés à leur naissance au Congo.

Les apatrides, qu'ils soient enfants ou adultes, subissent généralement des conséquences néfastes dans leur vie. Ils se voient souvent refuser les ressources et la protection dont bénéficient les autres dans la société : absence d'identité, refus d'accès aux soins de santé, exclusion de l'éducation et des systèmes de protection sociale pour ne citer que ces cas.

A l'ouverture des travaux, le représentant Pays du HCR au Congo, Cyr Modeste Kouame, a salué l'adoption d'une déclaration et d'un plan d'actions pour l'éradication de l'apatridie dans la région des Grands lacs. C'était le 19 octobre à Brazzaville lors de la Conférence internationale sur cet espace communautaire. « *Ce plan d'actions se déclinera en plans d'actions nationaux, dont celui de la République du Congo pour lequel nous serons tous appelés à jouer une partition essentielle* », avait-il déclaré.

**Nestor N'Gampoula
et Firmin Oyé**

ENTREPRISE PHARMACEUTIQUE EUROPEENNE recherche DELEGUE MEDICAL pour Pointe Noire

TYPE DE CONTRAT: PRESTATION DE SERVICES

PERIODE D'ESSAI: 3 A 6 MOIS

DUREE DU CONTRAT: UN AN RENOUVELABLE

TEMPS PLEIN: 5J/SEMAINE

RESPONSABILITES PRINCIPALES DU DELEGUE MEDICAL:

- Atteindre les objectifs de vente pour le territoire en termes de croissance des ventes et parts de marché;
- Visiter quotidiennement les pharmacies, hôpitaux, centres de santé, grossistes, entreprises, départements gouvernementaux etc.
- Identifier, analyser et faire le suivi des clients;
- Appliquer les principes de segmentation pour les clients;
- Informé et répondre aux questions des pharmaciens, de l'équipe officinale ou autres clients sur un ou plusieurs produits et services (caractéristiques, contre-indications, avantages différentiels);
- Initier et maintenir des relations avec les grossistes;
- Assurer la gestion et le suivi des stocks chez les grossistes afin d'éviter des ruptures de produits, y compris la gestion du stock d'outils promotionnels, d'aides visuelles;
- Analyser les résultats et la rentabilité par rapport aux objectifs et gérer la mise en place d'actions correctives ou de développement du secteur (établir un Plan d'Actions de Vente)
- Rédiger des rapports d'activités journaliers détaillés;
- Recueillir et transmettre les informations de pharmacovigilance;
- Présenter les caractéristiques et avantages

des produits à l'aide des outils promotionnels;
-Gérer le suivi des commandes, de la facturation et du compte client (litiges, invendus...) et/ou des appels d'offres;

VOTRE PROFIL:

- Au moins 3 ans d'expériences de ventes dans le secteur pharmaceutique avec des preuves de succès;
- Axé sur le client et les résultats;
- Proactif, rigoureux, flexible et dynamique
- Capacité à conduire et à accompagner le changement;
- Capable de travailler seul sur le terrain;
- Autonome, confiant et motivé;
- Excellente maîtrise du français verbal et écrit, capacité d'interaction et de communication, écoute, clarté de l'expression, empathie, conviction;
- Maîtrise des outils informatiques: email, MS Office (Word, Excel, Powerpoint), Skype;
- Etre en possession d'une voiture (indispensable);
- Disponibilité immédiate.

NOTRE PROPOSITION:

Intégrer un groupe dynamique en pleine expansion.
Rémunération fixe (comprenant les frais et l'amortissement du véhicule, le carburant et stockage d'échantillons) + rémunération variable attrayante.

Modalités de candidature: Veuillez envoyer vos lettre de motivation, curriculum vitae et diplôme(s) par e-mail à [afrique.recrutement.pharma@gmail.com](mailto:recrutement.pharma@gmail.com)

Date limite de soumission: 20/11/2017



AVIS D'APPEL D'OFFRES

N° HCR/BZV/UAL/AA0/008/2017-va Service de communication par réseau mobile aux bureaux de l'UNHCR en République du Congo

La Représentation du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR), lance un avis d'appel d'offres pour le Service de communication par réseau mobile des bureaux de la Représentation de /'UNHCR à Brazzaville et Bétou.

Les dossiers de candidatures sont à retirer à la guérite de la Représentation de l'UNHCR, sise au n° 18, de l'avenue Cardinal Emile BIAYENDA, quartier Cathédrale Sacré cœur, centre-ville.

Les offres signées et cachetées devront être déposées dans la caisse marquée à cet effet et placée à la réception de l'UNHCR à Brazzaville, au plus tard le 20 novembre 2017 à 14 h 00.

Brazzaville, le 25 octobre 2017



EDUCATION

Les syndicats appelés à soutenir les femmes enseignantes

L'appel pour accompagner les comités de femmes dans la sensibilisation, la mobilisation et le recrutement des jeunes enseignantes a été lancé par le Réseau des enseignantes syndicalistes de l'Afrique centrale (Resac), le 1er novembre, lors d'un atelier régional à Brazzaville.

des femmes en éducation (Rafed), elles ont recommandé la poursuite de l'encadrement et le soutien du Resac, ainsi que le décaissement à temps des fonds alloués aux activités des comités du Resac.

Les femmes ayant pris part à l'atelier de Brazzaville ont, par

salué la qualité du travail accompli lors de l'atelier. « Les femmes ne veulent plus passer leur temps à se lamenter. Elles ont pris l'engagement avec le soutien des syndicats de faire en sorte que la cause de la femme soit entendue », a-t-elle déclaré.

Le secrétaire général par intérim de la Fétrasseic, Jean Charles Maniongui, a relevé, à la clôture de l'atelier, l'engagement des femmes à briser les stéréotypes et les préjugés qui freinent leur épanouissement. « J'ai perçu votre détermination à relever le défi de l'égalité des genres au sein des syndicats ; de l'éducation et de la société. Tout ceci pour accroître la participation de l'enseignante aux activités de développement socio-économique et la prise de décision », a-t-il indiqué.

Le plan d'action pour l'égalité des genres 2015-2019 du Resac porte sur trois priorités, à savoir la promotion de l'égalité des genres au sein des syndicats ; l'accès et la participation des filles à une éducation publique de qualité et l'autonomisation économique des femmes.

Lydie Gisèle Oko

RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Le ministre Coussoud Mavoungou reçoit l'ambassadeur d'Allemagne



Martin Parfait Aimé Coussoud Mavoungou et Klaus Peto Schick (Adiac) Klaus Peto Schick a discuté le 2 novembre, avec le ministre de la Recherche scientifique et de l'innovation, Martin Parfait Aimé Coussoud Mavoungou, sur la recherche scientifique et l'innovation technologique en vue de renforcer la coopération entre les deux pays et trouver des moyens d'œuvrer ensemble, a expliqué l'ambassadeur à sa sortie d'audience.

Ils ont également abordé d'autres points tels, la cartographie; la recherche et le développement; l'innovation de la technologie ainsi que le jumelage de Brazzaville et Dresde. Ce jumelage permettra aux étudiants et chercheurs congolais de bénéficier des avantages dans le cadre de la recherche scientifique, a précisé Klaus Peto Schick. « La recherche scientifique a été déjà élaborée entre les deux pays en matière de santé en ce qui concerne les maladies tropicales, la tuberculose et le VIH/sida », a conclu l'ambassadeur.

L.G.O.



Les femmes du Resac (Adiac)

La rencontre des enseignantes de la sous-région s'est tenue pendant deux jours. A l'issue de celle-ci, elles ont demandé aux syndicats d'instaurer une politique du genre dans les mouvements syndicaux et de mettre à la disposition du comité des femmes les 30% de cotisations pour les activités planifiées.

A l'endroit du Réseau africain

ailleurs, demandé au Resac de veiller à la réalisation des activités du réseau ; d'intensifier les échanges dans la sous-région, les formations et la recherche ; de trouver d'autres sources de financement.

La chargée de programme du Réseau des femmes en éducation, Anaïs Dayamba, a, au nom de la coordonnatrice de l'Internationale de l'éducation,

Sous le Haut Patronage de Sa Majesté le Roi Mohammed VI



CAIF
中非企业家峰会
China-Africa
Investment Forum 2^e ÉDITION

FOUR SEASONS RESORT
MARRAKECH, MAROC
27-28 NOVEMBRE 2017
www.chinaafricanvestmentforum.com

ILS SONT ATTENDUS
Moulay Hafid Elalamy, Ministre de l'Industrie, de l'Investissement, du Commerce et de l'Économie Numérique, Maroc
Joseph Choi, Président Directeur-Général, Hsin Chong, Chine
Daniel Kablan Duncan, Vice-Président, Côte d'Ivoire

LE RENDEZ-VOUS STRATÉGIQUE DES DÉCIDEURS ÉCONOMIQUES CHINOIS ET AFRICAINS

Chaque année, le China-Africa Investment Forum réunit pour deux jours de conférences et de rencontres d'affaires les principaux acteurs du commerce et de l'investissement entre la Chine et l'Afrique pour promouvoir la création de partenariats à forte valeur ajoutée, notamment industrielle.

Inscrivez-vous
info@caif2017.com
#CAIF2017

Concrétiser des partenariats industriels et commerciaux avec des entreprises chinoises

Comprendre les implications financières de la nouvelle route de la soie pour l'Afrique

Définir une nouvelle vision pour l'industrie africaine

ROYAUME DU MAROC
Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Économie Numérique
الجمهورية المغربية
وزارة الصناعة والتجارة والاقتصاد الرقمي
JEUNE AFRIQUE
MEDIA GROUP
铂爾商務諮詢

CAIF
中非企业家峰会
China-Africa
Investment Forum

**CHINA-AFRICA INVESTMENT FORUM
PLUS DE 400 DECIDEURS ECONOMIQUES CHINOIS ET
AFRICAINS ATTENDUS A MARRAKECH**

Co-organisé par le ministère de l'industrie, de l'investissement, du commerce et de l'économie numérique du Royaume du Maroc, Jeune Afrique Media Group et BOAO Business Consulting, la 2^{ème} édition du « China-Africa Investment Forum » (CAIF) rassemblera plus de 400 décideurs économiques chinois et africains de haut niveau pour deux jours de conférences et de rencontres d'affaires les 27 et 28 novembre prochains à Marrakech.

Avec plus de 10 000 entreprises actives sur le continent générant 60 milliards de dollars par an de production industrielle, des échanges commerciaux à hauteur de 122 milliards de dollars et des investissements directs non financiers qui ont bondi de 31% pour atteindre 2.5 milliards de dollars en 2016, la Chine est aujourd'hui le partenaire commercial le plus important de l'Afrique.

A l'heure de l'initiative « One Belt, One road », véritable refondation de la politique économique chinoise à l'international, l'Afrique doit se doter des outils pour recevoir et employer avec efficacité les investissements chinois pour accélérer sa transition économique.

Dans ce contexte, le CAIF aura pour vocation de favoriser les rencontres d'affaires entre les principaux acteurs du commerce et de l'investissement entre la Chine et l'Afrique afin de promouvoir la création de partenariats durables à forte valeur ajoutée, notamment industrielle.

Deux jours de conférences et de débats qui seront consacrés aux implications financières de la nouvelle route de la soie pour les économies africaines et des solutions à privilégier pour capitaliser sur cette nouvelle dynamique qui vise à faire du continent une véritable plateforme industrielle. En parallèle, des ateliers pratiques permettront de saisir les clés de compréhension des politiques économiques et des environnements opérationnels chinois et africains.

Initiateur du plan d'accélération industriel qui place parmi les priorités du Maroc la coopération avec la Chine, le ministre de l'industrie, de l'investissement, du commerce et de l'économie numérique du Royaume du Maroc, Moulay Hafid Elalamy, a déclaré : « L'organisation de cet événement d'envergure s'intègre dans une démarche volontariste et stratégique menée au plus haut niveau de l'État marocain. Elle vise à consacrer la coopération Sud-Sud et à tirer le plein potentiel du partenariat Maroc-Chine-Afrique. »

www.chinaafricanvestmentforum.com

Contact presse : Abdoul Maïga - Mail : a.maiga@jeuneafrique.com - Tel : 00 331 44 30 18 118

GÉNÉTIQUE-AFRO-DESCENDANTS:

A la recherche des racines africaines des Noirs Marrons

De nouvelles données génétiques contribuent à renouer les liens brisés par le commerce triangulaire et l'esclavage, entre les deux rives de l'Atlantique. L'étude a été financée par l'Union européenne.

Des chercheurs du laboratoire d'anthropologie moléculaire et imagerie de synthèse de l'université Toulouse III - Université Paris-Descartes et du laboratoire d'Eco-anthropologie et ethnobiologie-ont mis en évidence la conservation exceptionnelle (à 98%) de l'héritage africain dans les communautés des Noirs Marrons, composées d'Africains ayant échappé à l'esclavage, il y a plus de quatre siècles, en Amérique du sud.

Une conservation du patrimoine génétique qui ne se retrouve pas chez les Afro-descendants du Brésil et de la Colombie, par exemple. Cette étude est publiée dans la revue «American Journal of Human Genetics», le 2 novembre 2017. Entre 1526 et 1875, environ sept millions d'Africains ont été déracinés de leurs pays pour être réduits à l'esclavage en Amérique du sud.

Cependant, bien que les archives historiques permettent de regrouper un nombre de données géographiques sur la provenance des différentes communautés afro-américaines actuelles, il reste difficile de déterminer, avec exactitude, leurs origines ancestrales. Des chercheurs ont ainsi mené des études génomiques pour reconstituer le passé de populations afro-descendantes de Colombie, du Brésil, de la Guyane française et du Surinam. Ils ont analysé 4,3 millions de marqueurs génétiques sur plus de 230 personnes d'Amérique du sud et d'Afrique de l'ouest.

La population noire marron est la descendante directe d'Africains qui ont échappé à l'esclavage. Elle est formée des communautés résidant actuellement dans certaines régions de la Guyane française et du Surinam. En comparant leur génome à celui d'Africains vivant actuellement en Afrique de l'ouest, les chercheurs ont pu mettre en évidence une composante africaine à 98%.

Les Noirs Marrons ont donc maintenu leur héritage africain depuis leur formation, il y a environ quatre siècles. Au contraire, les génomes des Afro-descendants de Colombie et du Brésil révèlent un brassage génétique beaucoup plus important (25% de gènes non africains), avec une prédominance de l'ascendance paternelle européenne, coïncidant avec l'arrivée des colons européens dans ces régions d'Amérique. Cette étude a aussi permis de découvrir quelles sont les populations actuelles en Afrique, qui ont une grande proximité génétique avec ces Afro-descendants. Ainsi, les chercheurs ont observé chez les Noirs Marrons et la population afro-colombienne des liens étroits avec des populations africaines du Ghana, du Bénin et du Nigeria, tandis que pour la population afro-brésilienne, la proximité semble plus forte avec la population d'Angola, en accord avec les sources historiques.

En plus de compléter les bases de données existantes sur les populations africaines, ces nouveaux résultats décrivent l'histoire génétique récente des populations afro-descendantes et illustrent un chapitre sombre de l'histoire humaine : la traite négrière transatlantique. Les chercheurs souhaitent étendre ces travaux à plus de populations en Amérique et en Afrique, afin de fournir des informations détaillées sur le passé de ces esclaves africains.

Noël Ndong

CAN HANDBALL 2018 (HOMMES)

Gabon-Congo en match d'ouverture

La compétition continentale dénommée "Challenge Denis-Sassou-N'Guesso" se disputera du 16 au 28 janvier, à Libreville.

Le Congo ouvrira le bal face au Gabon, pays hôte. Ensuite, les Diables rouges affronteront la Tunisie, l'Algérie et le Cameroun, tous logés dans le groupe A. La composition du groupe prouve que la tâche ne sera pas du tout facile pour les Congolais dans ce championnat, qui porte le nom de leur président. Les 22 précédentes éditions de la Coupe d'Afrique des nations (CAN) masculine ont été remportées par les pays du Maghreb. La Tunisie en tête avec 8 titres (1974, 1976, 1979, 1994, 1998, 2002, 2006, 2012) et l'Algérie (1981, 1983, 1985, 1987, 1989, 1996,



2014). Ces deux pays, les plus titrés du continent, sont les adversaires les plus redoutables des Diables rouges dans ce groupe.

Pour l'heure, l'équipe nationale de handball n'est pas encore internée. Les rassemblements se font chaque jeudi, jour dédié aux Diables rouges. Selon les sources proches de la Fédération congolaise de la discipline, un stage bloqué est prévu à Oyo, dans le départe-

ment de la Cuvette, en guise de préparation. Seulement, celle-ci nécessite des sparring partners avec des équipes d'un niveau élevé. Les techniciens s'accordent à dire que les matchs d'entraînement entre Diables rouges ne permettent pas toujours de mieux les jauger, déterminer les failles selon les compartiments... Quand cela se fait avec des équipes étrangères, la détermination est toute autre, la lecture de leur niveau également. Les équipes de la République démocratique du Congo ou de l'Angola, si proches, peuvent bien servir de sparring-partners. Il est évident que sans moyens financiers, ce sera un peu plus difficile.

Rominique Makaya

NEPAD

De nouvelles stratégies pour transformer l'agriculture

L'organisation prévoit la promotion d'une nouvelle génération de jeunes entrepreneurs dans le secteur de l'innovation pour desservir les communautés et soutenir les entreprises.

Le conseiller spécial du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (Nepad), Diran Makinde, a déclaré, lors d'un symposium sur la bioéconomie régionale à Kigali, au Rwanda, que « Les stratégies visent à répondre aux défis de développement auxquels fait face le secteur agricole en Afrique subsaharienne. Elles devraient contribuer à l'amélioration de la science, la technologie et l'innovation commerciale pour la transformation agricole rurale. »

Il a expliqué: « Les questions relatives à la réglementation et à l'éthique, à l'éducation et à la sensibilisation devraient être abordées à travers des stratégies de développement claires pour préparer les jeunes à leur futur rôle de décideurs. » Diran Makinde a appelé les gouvernements africains à doubler d'efforts pour développer des stratégies locales. « Les réflexions sur la prospection technologique, les exigences réglementaires et éthiques sont nécessaires pour que le continent puisse bénéficier des technologies émergentes pour le développement économique et la durabilité environnementale », a-t-il souligné.

Pour augmenter la production agricole en Afrique subsaharienne, M.

Makinde exhorte les gouvernements africains à exploiter les technologies émergentes pour le développement du continent en impliquant, de manière proactive, les fondations et le secteur privé. Par exemple, la technologie génétique pour le contrôle et l'élimination du vecteur du paludisme, l'application de la technologie des drones pour transformer l'agriculture africaine.

Le symposium a pour but, par ailleurs, de renforcer les liens entre BioInnovate Africa, les principaux acteurs politiques et les investisseurs dans les secteurs tels que la science, la technologie et l'innovation dans la région et de discuter d'une feuille de route pour une stratégie régionale dans le domaine de la bioéconomie.

Josiane Mambou Loukoula

NÉCROLOGIE



M. Georges Mabona porte à la connaissance des parents, amis et connaissances, le décès de sa sœur aînée, Mme Elisabeth Mabona, survenu le 24 octobre 2017 à l'hôpital central des armées Pierre-Mobengo de Brazzaville. La veillée se tient au n°76 de la rue Yaoundé à Poto-Poto Brazzaville. Le programme des funérailles vous sera communiqué ultérieurement.

IN MEMORIAM

14 novembre 2016 – 14 novembre 2017

Bientôt un an qu'il a plu au Seigneur de rappeler à lui notre regrettée journaliste émérite, Nancy France Mary Loutoumba, cheffe de service Économie au quotidien « Les Dépêches de Brazzaville ».

En cette date de triste anniversaire, notre rédaction et la famille de l'architecte Dan Dominique Lutumba s'associent à tous ceux qui l'ont connue afin d'avoir une pensée pieuse pour sa mémoire.



À cette occasion, des messes d'action de grâces seront dites, tous les dimanches, en l'église Notre-Dame-du-Rosaire de Baongo (O.C.H. La Glacière) durant la période du 22 octobre 2017 au 28 janvier 2018 aux cultes de 10 h 30'.

Notez que la messe anniversaire de l'illustre disparue est prévue pour le 19 novembre 2017.

« Ya Nancy » gravée dans nos cœurs, nous ne t'oublierons jamais !!!

FISCALITÉ

Signature du protocole d'accord entre les conseils départementaux de Pointe-Noire et du Kouilou

L'accord conclu entre les deux collectivités locales, le 2 novembre, est fondé sur la répartition de la collecte des recettes fiscales.

Le conseil départemental et municipal de Pointe-Noire a été représenté par son président, Jean François Kando, tandis que le conseil départemental du Kouilou l'a été par son président, Alexandre Mabiala. La cérémonie s'est déroulée à l'Hôtel de ville de Pointe-Noire, en présence d'Alexandre Honoré Paka et Paul Adam Dibouilou, respectivement préfet du département de Pointe-Noire et préfet du département du Kouilou, accompagnés d'autres autorités civiles et militaires de ces départements. L'accord stipule que depuis 2003, année de la mise en œuvre effective de la décentralisation au Congo, les recettes fiscales concédées aux collectivités locales du Kouilou et de Pointe-Noire sont reversées en totalité et exclusivement à la recette municipale de Pointe-Noire, au détriment du Kouilou.

Eu égard à l'interconnexion des activités économiques entre les deux collectivités locales, le conseil départemental et municipal de Pointe-Noire et le conseil départemental du Kouilou ont convenu et s'engagent à répartir les produits des recettes fiscales (impôts locaux) recouverts au



Paul Adam Dibouilou et Alexandre Mabiala lors de la signature de l'accord

profit des deux collectivités locales, suivant une clé de répartition fixée ainsi qu'il suit : conseil départemental et municipal de Pointe-Noire 70% ; conseil départemental du Kouilou 30%. Les deux parties s'accordent à respecter scrupuleusement ce protocole pour leur intérêt respectif, en attendant une répartition des produits des recettes fiscales sur des critères objectifs

définis par l'État.

S'exprimant à cette occasion, Paul Adam Dibouilou a rappelé que ce document qui engage les parties concernées exhortera les préfets des deux départements à veiller à l'application pragmatique et temporelle de celui-ci. La répartition des recettes fiscales au titre des impôts locaux recouverts au profit des deux collectivités locales leur permettra, sans

nul doute, d'engager des projets de développement susceptibles de soulager tant soit peu les attentes de leurs habitants.

« Cet accord est historique et unique en son genre, celui-ci a non seulement adossé une clé juste et équitable sur la répartition des recettes mais aussi et surtout sur des critères objectifs définis par l'État. cette volonté partagée apportera des réponses

à un long débat fort clos qui animera désormais les bonnes relations entre les deux collectivités décentralisées qui ont choisi d'œuvrer ensemble en vue du développement de leurs entités respectives », a-t-il déclaré.

Clôturent ces assises, Alexandre Honoré Paka a indiqué qu'il y a une impérieuse nécessité de rappeler que sous le règne de la paix, l'unité, la sécurité et la stabilité, l'œuvre du développement des deux départements doit se faire et se peaufiner avec hardiesse. « Les départements de Pointe-Noire et du Kouilou doivent prendre les initiatives salvatrices dans le respect strict des lois de la République, en vue d'aller plus loin vers un développement tant souhaité pour le plus grand nombre de la population. La signature de cet accord entre les deux conseils départementaux, en présence des préfets de Pointe-Noire et du Kouilou, dépositaires des pouvoirs de l'État, consacre la mise en œuvre effective d'un engagement de ces collectivités locales concernées à convenir d'une répartition réelle des produits des recettes, notamment impôts locaux recouverts désormais au profit de ces collectivités locales, conformément à une répartition faite d'accord partie pour les habitants de Pointe-Noire et du Kouilou », a-t-il signifié.

Séverin Ibara

INFORMER, ANALYSER, DIFFUSER, RAYONNER

L'agence d'information du Bassin du Congo
un acteur économique majeur à vos côtés



* CONNECTEZ-VOUS

www.lesdepechesdebrazzaville.fr
www.adiac-congo.com

LES DÉPÊCHES
DE BRAZZAVILLE

CONTACTEZ
NOUS

84, boulevard Denis-Sassou-N'Gusso
Brazzaville - République du Congo
regie@lesdepechesdebrazzaville.fr



HUMEUR

Pourquoi interner des malades dans des paroisses !

Selon le commun de mortel, cette pratique a plus de conséquences déplorable que des avantages. Elle fait appel à une autre interrogation qui est la suivante : est-ce que des églises, des assemblées religieuses ou des paroisses seraient devenues ipso facto des structures hospitalières qui sont susceptibles d'hospitaliser des malades pour des observations bio-métaboliques et des soins appropriés en rapport avec la gravité de la pathologie ?

Et portant le lieu idéal quand un membre de la famille est souffrant semble être la structure hospitalière. Mais que constatons-nous le plus souvent dans certaines familles ? Réponse : si un membre de la famille tombe malade, il naît du coup une dispute sur le lieu où conduire le malade. Les uns préfèrent chez les « nganga », marabouts, féticheurs, magiciens et autres. Les autres optent radicalement pour l'internement à la paroisse où dans une assemblée qui a une notoriété soutenable et, semble-t-il, qui a déjà soigné autant de cas. Enfin, une tierce voix moins écoutée qui peut être celle des amis et connaissances opte pour l'hôpital.

À dire vrai, ce sont des options des parents, c'est-à-dire celle des membres de la famille qui triomphent. D'abord chez les « nganga » et cela le plus souvent ne produit aucun effet positif. Et ensuite chez le pasteur, c'est-à-dire dans une assemblée où une paroisse dont certains membres de la famille seraient des fidèles. Et sans retenue aucune, la hiérarchie de cette assemblée religieuse prend quand même le risque d'interner la personne d'autrui. Et la phrase qui revient souvent est : « C'est de l'envoûtement par des esprits malins, donc il faut le désenvoûtement ». Et cela peut prendre des semaines, des mois voire même une année sans une vraie guérison au moment où la santé est rongée par le microbe responsable de la maladie.

C'est pourquoi on assiste parfois à certaines disputes rangées entre les parents du malade et ses amis et connaissances. Ses amis s'embêtent de voir leur camarade être pris en otage par ce genre d'églises qui sont devenues presque des structures hospitalières et les prières comme les doses moléculaires et médicaments à administrer aux malades. On a dans ces lieux chaque jour, trois séances de prière, semble-t-il, pour chasser le mauvais esprit qui malmène le malade. Encore que, disons-le sans langue de bois, le malade serait en train de souffrir d'une pathologie que l'hôpital pourrait rapidement diagnostiquer et traiter très vite.

Pour s'en convaincre, observons tous ceci : certaines familles commettent une grave erreur quand, par exemple, un enfant adolescent membre de la famille souffrirait d'un pied bot et que la médecine à travers ses spécialités de kinésithérapie peut venir à bout du redressement du pied par des opérations chirurgicales osseuses. Elles le conduisent, semble-t-il, dans les paroisses et les assemblées pour des prières intenses, le pied ne se redressera jamais du tout. Alors vous parents, pourquoi ne pas conduire d'abord le malade à l'hôpital même si la prière, comme élément de réconfort moral, pourrait se passer après toute guérison médicale pour galvaniser le mental du malade. Et vous hiérarchies religieuses, pourquoi acceptez-vous d'interner la personne d'autrui quand vous savez pertinemment que vous ne viendriez jamais à bout d'une telle pathologie ? Ceci étant, nous ne rejetons pas ici les miracles religieux que certains vantent, mais c'est tout de même un risque et une anti-valeur qu'une assemblée religieuse perd le temps à un malade qui peut être vite soigné à l'hôpital.

Faustin Akono

EDUCATION

Troubles au lycée Pointe-Noire 2

Les cours ont été suspendus dans l'établissement l'après-midi du 3 novembre. Pour cause, l'intervention de la police suite à l'interpellation de deux élèves présumés agresseurs de leur collègue a occasionné des troubles qui ont conduit l'admission de plusieurs élèves au service d'urgence de l'Hôpital général Adolphe-Sicé.

Depuis les premières heures de la matinée, le lycée a été quadrillé par les éléments de la police. Le proviseur, Elaston Achille Guimbi, a décidé de suspendre les cours pour observer une accalmie. Interrogé par notre rédaction, il a fait le récit des faits. « Le 31 octobre, il y a eu une bagarre entre deux élèves du lycée, l'un d'eux, l'enfant d'un adjudant s'est blessé. Au lieu de se rapprocher de la direction de l'école, il a appelé son père. Celui-ci est venu nous voir et nous avons pu payer les premiers soins de l'enfant à l'hôpital militaire. Nous avons dit au parent, étant donné que ces agresseurs sont partis, le jeudi nous allons tout faire pour les repérer puisque ton fils les reconnaît. Le jeudi donc, l'enfant agressé ne s'est pas présenté dans nos bureaux et moi, en tant que proviseur, suis passé de classe en classe pour réconscientiser les élèves parce que la violence n'est pas autorisée à l'école et partout », a-t-il indiqué mais, malheureusement à 12h, le parent de l'élève est arrivé devant le portail avec les frères du jeune agressé. « A notre insu, ils sont rentrés et son fils a désigné les présumés agresseurs. Les élèves



L'élève admise en pédiatrie de A. Sicé (Adiac)

ont tenté, par solidarité, de les arrêter. Il y a eu encore une bagarre entre eux et à la même occasion, l'adjudant n'a pas pu contenir la foule qui était encore fâchée et son enfant s'est à nouveau blessé. Nous lui avons rappelé que l'administration a pris ce problème en main, et il a promis de nous soutenir pour éradiquer ce phénomène de violence à l'école. Le parents a reconnu son tort », a poursuivi le proviseur. Elaston Achille Guimbi a cependant souligné que « contre toute attente, vendredi, son épouse et son cadet sont venus menacer verbalement les autorités de l'école, notamment le Directeur des études, promettant d'amener l'affaire chez le procureur et nous avons dit que c'était la meilleure solution. Les deux sont repartis. Quelques instants après, ce même adjudant revient en tenue militaire. Je pensais que c'était pour engager la procédure, mais pendant que nous étions avec son père, l'enfant a reconnu ses agresseurs qui faisaient l'EPS. Les deux ont nié les

faits. Le parent a insisté qu'il faut aller à la police, c'est ainsi qu'il est allé prendre ses amis militaires pour embarquer les deux élèves. Nous nous sommes mis debout, les élèves se sont révoltés. Les deux élèves ont été conduits au commissariat de Lumumba. Pendant que les élèves s'agitaient, la police est arrivée pour sécuriser les abords de l'établissement. » Revenant les jets de pierre des élèves indignés suite à la restitution de leurs collègues, la police a utilisé le gaz lacrymogène pour disperser la foule. Malheureusement, plus de cinq élèves ont été admis aux urgences de l'hôpital général Adolphe-Sicé. La plus jeune, Eulogie Itoua de la classe de 1ereD, a été conduite au service de réanimation de la pédiatrie. Les médecins ont toutefois assuré que son état n'était pas critique. Selon les dernières informations, les présumés agresseurs conduits au commissariat de Lumumba ont été libérés, l'affaire ne concernant pas la police.

Charlem Léa Legnoki

AGRICULTURE

Exposition-vente de produits locaux à la chambre de commerce

Le marché ouvert le mois dernier a lieu tous les vendredis. Les Ponténégrins y sont invités.

L'exposition rassemble les produits des agriculteurs et transformateurs venus du Kouilou, des localités d'autres départements et de Pointe-Noire. Elle est co-organisée par la Chambre de commerce et la fédération des transformateurs des produits agricoles locaux (Ftpal), en vue de faire connaître les producteurs,

n'arrivent pas à rencontrer le marché. Nous leur donnons la possibilité de le faire et de rencontrer des potentiels clients. Cela permet aussi à ceux qui travaillent au centre-ville et qui n'ont pas toujours la possibilité d'aller faire le marché de venir ici s'approvisionner», a expliqué Didier sylvestre Mavouenze-la, président de la chambre de commerce de Pointe-Noire.

Ainsi, en dehors de la quinzaine commerciale, co-organisée par cette chambre et le Réseau d'éle-

produits locaux, les Ponténégrins auront dorénavant un marché, tous les vendredis de 9 heures à 18 heures. Pour l'instant, 10 structures au total proposent leurs produits au public.

Sur place, on y trouve le café de la Maison Eric Arabica (cultivé dans la Lékoumou et emballé ici même au Congo), les jus de fruits et épices de gingembre de Coprod, les légumes, fruits, œufs frais et autres produits de Espace vert, les huiles cosmétiques de BDK, la bouillie Nutri-live (mélange de maïs, riz, arachide et blé), les salades de fruits et les jus de fruits (mvouta, tondolo, moukondo) de Kelgro saveurs naturelles, la pâte d'arachide des maisons Emboto et Arco. Il y a également les macramés (pots de fleurs, porteclés, sacs...), des bijoux made in Congo et autres. Le marché est ouvert à tous producteurs, transformateurs et artisans. Celui-ci disposant encore des espaces non occupés, Prisca Odzali, manager de Kelgro et membre de la fédération des transformateurs, les appelle à s'inscrire à la chambre de commerce pour qu'il y ait une diversité de produits.

Lucie Prisca Condhet N'Zinga



Une vue de l'exposition/ crédit photo Adiac

promouvoir et valoriser leurs produits ainsi que l'artisanat national. « On s'est rendu compte qu'il y a des producteurs qui

veurs et agriculteurs du Congo (REAC) qui a eu lieu chaque année et regroupe aussi les producteurs et transformateurs des

ZONE CÉMAC

1,7 milliard pour des projets intégrateurs

Le déblocage de l'enveloppe a été ordonné par les chefs d'Etat de la sous-région, le 31 octobre dernier à N'Djamena, lors de leur récent sommet extraordinaire.

« En vue d'accompagner la mise en œuvre de cette mesure, les chefs d'Etat ont décidé d'autoriser la Banque de développement des Etats d'Afrique centrale (BDEAC) à prélever, sur les ressources du Fonds de développement de la communauté, le montant de 1,7 milliard FCFA pour le paiement du reliquat dû à l'interpol au titre de la sécurisation des frontières de la Cémac », précise le communiqué des chefs d'Etat.

Une importante partie du financement est destinée au projet de la libre circulation des marchandises à l'intérieur des Etats.

Le sommet des chefs d'Etat de la Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale (Cémac) s'est félicité des « avancées remarquables » enregistrées dans ce domaine.

Des négociations sont en cours pour acter l'harmonisation et la validation de la procédure du Titre de transit unique en Afrique centrale.



Le siège de la BDEAC, Brazzaville

Ce nouveau dispositif communautaire permettra de réduire les contrôles douaniers sur les transports ferroviaire et routier, en vue de faciliter des échanges commerciaux au sein de l'espace sous-régional.

Un comité scientifique est mis en place pour tenter d'élaborer les différentes étapes de l'harmonisation et de la validation du titre de transit unique rail/route en Afrique centrale. Les négociations qui regroupent pour l'heure des experts douaniers du Cameroun, de la Centrafrique et du Tchad vont s'étendre aux autres

pays de la sous-région. Les mesures en cours de préparation toucheront le cautionnement et les condi-

tions de sa mise en œuvre globale, avec notamment l'accent sur la réduction des surcoûts, l'expérimentation du système de revolving et l'évaluation des risques couvrant le protocole entre les banques, les douanes et les autres types de garanties.

Enfin, seront traitées dans ce projet intégrateur la modernisation et la professionnalisation des acteurs intervenant dans la chaîne du transit, ainsi que les bases logistiques pour les opérations de chargement et de déchargement des marchandises en transit.

Fiacre Kombo

INSTITUT FRANÇAIS DU CONGO

Le mois de novembre avec le Festival Louis De Funès

Les activités du mois de novembre à l'Institut français du Congo de Brazzaville se sont ouvertes, le 2 novembre, avec une rencontre littéraire.

Le 6 novembre à 10h00, est prévue la formation danse et ceci jusqu'au 18. Le 8 novembre à 18h30, au ciné courts, il y aura : Rêve de lion – A propos d'Anna ... ; à 19h00 : jazz à la Cafet' avec Luwawanu Brazza Jazz. Le 9 novembre à 19h00 il y aura de la tradi à la cafet' avec Ntuenia za Sony. Les petits enfants seront de nouveau à l'honneur le samedi 11 à 10h00, avec au programme : Tous à la banque, histoire ... ; à 15h00 du même samedi, en ce qui concerne Images & histoire, il y aura : Les idéologies totalitaires en acte ...

Le programme de la deuxième quinzaine du mois de novembre débute le mercredi 15 à 18h30 au ciné-club par la projection de : Être et avoir ; à 19h00, il y aura le jazz à la cafet' avec : Habit. Le vendredi 17 novembre à 10h00, au programme la braderie de livres ; à 19h00, la radio cabaret avec MDK-SAT. La braderie de livres se poursuivra le samedi 18 novembre à 10h00, Vente à bas prix. Comme tous les samedis, les petits enfants seront de nouveau à l'honneur avec : Tous à la banque, Histoire, ... ; à 16h00, ciné jeunesse : Louise en hiver ; à 19h00, danse avec la restitution des ateliers danse. Le dimanche 19 novembre à 15h00 au Karaoké à la cafet' se produira : FB Stars. Le mardi 21 novembre à 18h00, au ciné itinérant : Louise en hiver. Le mercredi 22 novembre à 18h30, ciné spécial : A la recherche du Vinyle (et 20h). Le jeudi 23 novembre à 17h30, la rétrospective de l'Union européenne. Le samedi 25 novembre à 10h00, les petits enfants auront leur dernier samedi des petits avec : conte, colin mayard à la ferme, ... ; à 10h00 toujours, il y aura la Journée portes-ouvertes ; toujours encore à 10h00, Beat street du 25 novembre au 02 décembre.

L'un des temps forts de ce mois de novembre, c'est le Festival Louis De Funès prévu, pour le 26 de 14h à 21h. Enfin, le 29 à 18h30, aura lieu le ciné-club : Le salaire de la peur ; et à 19h00, Jazz à la cafet'.

Bruno Okokana

RÉFLEXION

L'intégration régionale, clé de l'émergence

Le Sommet qui a réuni à N'Djamena, le 31 octobre, les plus hautes autorités des six pays de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (Cémac) a permis d'effectuer un pas en avant significatif sur la voie de l'intégration régionale de cette partie du continent, avancée qui n'a rien de factice puisqu'elle permettra à brève échéance la libre circulation des personnes et des biens. Mais il n'a pas résolu le problème de la division qui se pose à cette région en raison du découpage territorial effectué à l'époque coloniale, lors du Traité de Berlin notamment, découpage qui ne tenait aucun compte des réalités humaines, sociologiques forgées tout au long des millénaires précédents.

Trois entités institutionnelles composent aujourd'hui le Bassin du Congo, cet immense espace naturel qu'unit un fleuve unique et ses nombreux affluents, le fleuve Congo : la Cémac, la CEEAC (Communauté

économique des Etats d'Afrique centrale), la CIRGL (Conférence internationale sur la Région des Grands Lacs). Constituées au fil du temps sans jamais tenter de se rassembler dans un ensemble unique dont l'influence serait sans commune mesure avec celle de chacune d'elles, ces différentes institutions rassemblent au total quinze nations qui ont une histoire commune, d'étroites parentés ethniques, un environnement unique, des us et coutumes proches, bref des liens de parenté forts que le temps n'a pas dissous et ne dissoudra jamais.

Dans le moment présent où ces mêmes nations manifestent leur volonté d'abaisser les frontières artificielles qui les divisent en bâtissant le Fonds bleu du Bassin du Congo qui leur permettra de mettre en valeur le capital naturel, immense et intact il faut le souligner, dont elles sont détentrices, rien n'est plus important que de rappeler le rôle déterminant que jouera inévitablement l'intégration régionale

dans leur développement à venir. Tout comme cela s'est passé en Chine, aux Etats-Unis, en Europe, en Russie, l'ouverture des frontières entraînera dans cette partie de l'Afrique, à très court terme, une croissance des échanges de toute nature qui générera elle-même un progrès économique et social dont précisément ces puissants groupes de nations donnent une idée précise sur les autres continents.

Le mouvement qui s'amorce sera d'autant plus fort qu'au-delà des langues et des idiomes parlés par les différents peuples de la région, l'usage commun du français facilitera considérablement la mise en place des institutions sans lesquelles la communauté régionale relèverait toujours de l'utopie. Il ne se heurtera pas, en effet, aux obstacles qui naissent inévitablement du manque de compréhension que suscite dans un même espace géographique l'usage de langues diffé-

Dans le même temps où les pays de la Cémac s'emploient à donner un contenu concret à leur volonté de rapprocher les peuples de la sous-région Afrique centrale tout entière, et pas seulement les six pays membres de cette organisation, devraient s'attacher à rassembler dans un ensemble unique, structuré, organisé les différentes communautés qui y cohabitent. Ils accéléreraient en effet considérablement le processus conduisant à l'émergence du Bassin du Congo et effaceraient probablement en moins d'une décennie les nombreux obstacles qui s'élèvent sur cette route.

Pour dire les choses de façon encore plus claire, la mise en place du Fonds bleu offre une magnifique occasion de franchir une étape décisive sur la voie du développement durable en fédérant les trois communautés qui aujourd'hui se côtoient en feignant de s'ignorer.

Jean-Paul Pigasse